

*Les Amis
du Vieux Saint-Claude*

Bulletin N° 9 - 1986

PRIX : 20 francs

Sommaire

- Nos Ancêtres et le Code Gondebaud, dit "Loi Gombette" (Louis Reffay)	3
- Au sujet de l'or des Foulles (François Jacquier)	6
- Election ou Nomination des Magistrats à St-Claude au milieu du XVIII ^e siècle (Maurice Gresset)	7
- La Contrebande dans le Haut-Jura (Michel Vernus)	11
- Les Peigneurs de chanvre ou Pignards (Paul Duraffourg)	15
- Le Septmonceland Julien Benoit (1808-1885), Prélat aux Etats-Unis (Maurice Benoit-Gonin)	18
- Rouliers, Diligences et Locomotives du Bon Vieux Temps (Louis Charnu & Denise Piard)	20
- La Vouivre (Robert Charreyre)	22
- Quatre-vingt-cinq ans de Rugby à St-Claude (Alix Poncet)	24
- Les Archives de l'Abbaye sources de l'histoire de Saint-Claude (Henri Hours)	29
- Par Monts et par Val... Romey (Roland Janod)	33
- Généraux Comtois de l'Ancien Régime (Général Vautrey)	34
- Heurs et Malheurs de prêtres émigrés (Général Vautrey)	36
- Qu'ont donc fait les "Amis" l'an dernier (C. Lorge)	37
- Rectificatif au bulletin de 1985 (La rédaction)	38
- Etés d'Antan (John Reffay)	39
- ON n'a pas toujours... (La rédaction)	40

ADMINISTRATION ET COTISATIONS

Correspondance, cotisations, vente des publications, etc.: Amis du Vieux Saint-Claude 2bis, Place Christin à Saint-Claude, CCP. Dijon 628 49 C. La cotisation de l'année 1986 est restée fixée à 40 F. Appel est fait aux quelques retardataires.

SERVICE DU BULLETIN

Les membres associés reçoivent gratuitement les comptes rendus des réunions et le bulletin périodique. Les bulletins n°1, 2 et 3 sont épuisés. Les bulletins n°4 à 9 sont vendus 20 F. chacun, cette dernière somme étant éventuellement majorée d'une participation aux frais de transport.

COMPOSITION DU BUREAU

Président, Cathie LORGE	Secrétaire-adjoint, Claudie BERGOEND
Vice-Président, Robert Charreyre	Trésorier, Roland JANOD
Secrétaire, Abbé André VUILLERMOZ	Trésorier-adjoint, Georges Cusenier

AUTRES ADMINISTRATEURS

Véronique ROSSI-BLANCHET - Geneviève THOM - Chanoine André POUILLARD - Pierre ROMANET
Bernard LORGE - Louis REFFAY - Jean-Michel CURTET - Paulette ROQUE - Raphaël COLLOMB
Alice JANOD - Pierre GARCONNOT - Jean FABBRI - Guy MILLET - Maurice MICHALON

Vous pouvez contribuer à écrire une page d'histoire locale en prêtant aux "Amis" les vieux parchemins, documents, livres, journaux, objets, etc... que vous pouvez posséder.

Les "Amis" ont eu les honneurs de la Télé. FR3. Franche-Comté, lors de la parution de leur "Glossaire du Parler Haut-Jurassien". Le possédez-vous? Prix 90 F. 225 pages. Vous pourrez écampiller des buchailles ou querri des des cocasses avec votre diavet.

Bulletin composé par l'atelier de mécanographie des "AMIS". Imprimé par l'Imprimerie Jurassienne.
Sortie : août 1986.

Nos Ancêtres Burgondes et le Code Gondebaud, dit 'Loi Gombette', par Louis Reffay

Des premiers siècles de l'ère chrétienne, on sait peu de choses bien établies, par manque de témoignages valables de contemporains, pour ce qui concerne notre pays.

L'Empire Romain entre en décadence. L'autorité disparaît, les moeurs sont des plus relâchées, et, à Rome se succèdent rapidement des empereurs aux noms en grande partie oubliés, n'ayant souvent qu'une espérance de vie de quelques années, et qui finissent pour la plupart leur existence empoisonnés, étranglés ou égorgés.

En gros, on peut dire que les deux cent cinquante premières années de l'Ere Chrétienne, alors qu'il existe encore une certaine autorité à Rome, furent pour tout l'Empire une période de paix relative, laquelle précipita la décadence.

De 250 à 350/400, les voisins germaniques ne furent pas sans s'apercevoir combien cet état précaire pouvait favoriser leurs intentions belliqueuses à l'égard de la Gaule voisine, où ils organisèrent plusieurs expéditions sporadiques n'ayant cependant pas le caractère d'une invasion organisée.

Les deux peuplades germaniques en cause étaient les Burgondes au nord, et les Alamans plus éloignés au nord-est, de l'autre côté du Rhin. A Rome, on se rend bien compte que, un jour prochain, Burgondes et Alamans, voire même les deux, vont chercher à s'installer chez un voisin favorisé par un climat plus tempéré et des terres bien plus riches que les leurs. Les valeureuses légions romaines de César sont bien loin, et celles qui les ont remplacées, peu aguerries & moins disciplinées, seront bien incapables de contenir de tels envahisseurs. Il va donc falloir prendre une grave décision politique pour limiter les dégâts, consistant à admettre en Gaule l'une des deux peuplades germaniques, laquelle saura plus tard s'opposer aux entreprises de l'autre. ET, finalement, l'empereur Majorien décide que ce seront les Burgondes que l'on accueillera.

Arrivée des Burgondes

Tout d'abord, ils sont moins nombreux que les Alamans et leur implantation dans une région de l'Empire relativement peu

peuplée ne sera pas intolérable pour les Gallo-Romains qui y vivent. De plus, ils paraissent moins barbares que les Alamans et pratiquent la religion chrétienne, mais sous la forme hérétique enseignée par Arius (arianisme), ce dont le pape ne s'effraie pas, étant persuadé que, une fois mêlés à la population locale, ils se convertiront à la vraie religion qu'elle pratique. Enfin, les Burgondes sont les voisins immédiats du nord de la Gaule Romaine, région qui deviendra plus tard la Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, au cours de la seconde moitié du cinquième siècle, les Burgondes viennent s'installer pacifiquement dans cette région. De par leur ascendance germanique, ils sont fortement hiérarchisés et très disciplinés; la légèreté des Gallo-Romains, et l'organisation peu ordonnée de ces derniers font que, rapidement, ces nouveaux occupants deviennent les maîtres du pays, tutelle acceptée sans trop de difficultés par les premiers occupants et qui s'avèrera rapidement bénéfique pour ces derniers. En particulier, comme il avait été espéré en les accueillant, ils sauront contenir énergiquement les entreprises belliqueuses des Alamans.

Quelle sorte de gens...?

Mais quelle sorte de gens sont donc ces Burgondes? Les contemporains qui ont écrit à leur sujet sont sans doute presque tous des Romains, et le peu qu'ils nous ont appris traduit inévitablement le sentiment qu'ils éprouvent à l'égard des Burgondes.

Retenons trois témoignages; l'un de Sidoine Apollinaire, qui fut un poète latin distingué avant de finir dans la peau d'un évêque! Des deux autres, on ne connaît même pas le nom, et pour la clarté de cet exposé, nous leur en donnerons un, chose pour le premier, Machin pour le second, qui, en latin, deviennent Rès & Machinus.

*Sidoine Apollinaire, en érudit sûr de lui, considère les Burgondes comme un ramassis d'individus grands, forts & bêtes; et sa plume fielleuse les décrit ainsi: "des goujats toujours entre deux vins, jamais pressés de quitter la table, & aussi épais de corps que d'esprit, au langage

rude et entonnant à tout propos des chansons bachiques". Cet homme d'église, qui manque totalement de charité chrétienne, fut pourtant canonisé, mais ne comptez pas sur moi, si vous avez envie d'aller lui faire vos dévotions, pour vous dire à quel jour du calendrier il est enregistré; évidemment il doit être au Paradis, mais le Père Éternel, infiniment juste, l'a sûrement estimé à sa vraie valeur pour le confiner là-haut dans un retiré du fond de la salle où il restera oublié jusqu'à la fin des Temps.

*Notre deuxième témoin, Rès, a été frappé par la grande taille des Burgondes, dont les plus petits n'ont guère moins de sept pieds de haut, conséquence de leur ascendance scandinave lointaine. Mais Rès a été très étonné par deux particularités originales du comportement des Burgondes. Tout d'abord, ils ont l'habitude de s'enduire la tête d'emplâtres de beurre rance, et c'est sans doute à cela qu'ils doivent leur opulente chevelure. Quel dommage qu'une aussi saine pratique ait été abandonnée. Grâce à elle, en effet, il n'y aurait plus de chauves chez nous, ce qui aurait mis fin à l'acharnement désespéré que déploient aujourd'hui tant de nos compatriotes pour remédier sans succès à la rareté de leurs cheveux. De plus, les stocks de beurre de la C.E.E. auraient fondu, pour le plus grand bien de nos éleveurs! Troisième observation de Rès: les Burgondes se nourrissent presque exclusivement d'ail pilé! Pour nous, qui savons tout ce qu'un repas équilibré doit comporter, cela paraît incroyable; si, cependant, certains sont d'avis contraire, conseillons leur de se mettre, pour voir, pendant quelque temps au régime de l'ail. Rès ne dit rien de la boisson favorite des Burgondes. Mais, dans les années 10 et 20, il y a 60 à 70 ans, tous les élèves des écoles primaires avaient appris qu'il s'agissait de l'hydromel, sans qu'aucun d'entre eux n'ait jamais eu l'occasion d'en connaître les délices.

*Notre troisième témoin, Machinus, a observé les Burgondes avec beaucoup d'indulgence, et s'il n'hésite pas à signaler un de leurs défauts, il est plein d'admiration pour leur conduite sociale. Les Burgondes, a-t-il écrit, sont gourmands. Bien que, suivant Rès, leur nourriture soit très peu variée, on peut admettre qu'ils se conduisent comme tels à table, sans, bien sûr, ressembler à des gourmets. Ce qui est plus étonnant c'est que les Burgondes, grands, solides, aimant la vie, ont, suivant Machinus, une sainte horreur

de toute forme de paillardise; sûrement pas tous, mais admettons que ce soit le cas de la majorité, et on est plein d'admiration rétrospective pour ces hommes qui ont su résister héroïquement aux agaceries des personnes du sexe séduites par leur prestance et le parfum de leur chevelure.

De tout ce qui précède, on peut conclure que nos ancêtres burgondes étaient grands et forts, aimant la vie, mais sachant se plier à une discipline sévère et très respectueux des devoirs de leur religion. De plus, ils ont eu le bon esprit de savoir se choisir des chefs souvent intelligents et sages.

Le premier qui ait régné dans leur nouvelle résidence gauloise fut CHILPERIC Ier. L'histoire raconte que Lupicin, le frère de Romain fondateur de l'abbaye de Condat, n'hésita pas un jour à se rendre auprès du roi pour lui exposer que des fonctionnaires avaient réduit en esclavage certains de ses compatriotes. Le roi l'aurait reçu amicalement, donné droit à sa requête et, suivant la coutume, aurait renvoyé Lupicin à Condat avec des cadeaux. Mais le plus remarquable des rois burgondes de toute cette époque fut GONDEBAUD, qui régna pendant une quarantaine d'années à partir de 475. Après avoir étudié le latin et le grec à Lyon, il partit à Rome où il commanda la garde burgonde de son oncle, alors un très haut dignitaire romain. Ce faisant, il fut mêlé à de sombres drames touchant les empereurs romains de l'époque; il aurait lui-même coupé la tête de l'empereur Anthémius. Mieux que cela, il fut lui-même empereur, mais en homme avisé, il se débarrassa rapidement de cette charge si dangereuse à exercer et rentra parmi les siens, en Gaule, pour en devenir le roi.

La loi des Burgondes

Les relations entre les hommes, à cette époque, étaient souvent empreintes d'injustice et de brutalité, et s'y ajoutaient, pour aggraver cela, les grandes différences de leur condition sociale. GONDEBAUD comprit qu'il fallait mettre fin à ce régime d'arbitraire, si dur pour tant de gens, et, à cet effet, rédigea une sorte de code civil complété, bien entendu, de dispositions pénales.

Voici un certain nombre d'extraits de ce code :

*Ceux qui ne possèdent rien doivent cependant être aidés à satisfaire certains besoins essentiels. Parmi ceux-ci était le besoin en bois, matériau indispensable pour la construction des habitations, l'a-

5 - limentation & le chauffage, lequel besoin fut l'objet de l'article suivant : "Si un Burgonde ou un Romain ne possède pas de forêt, il pourra librement couper du bois parmi les arbres tombés et parmi ceux ne portant pas de fruits, le propriétaire ne pouvant le chasser" .

*Les rapports de voisinage, qui ont toujours été la source de conflits souvent futiles mais odieux font l'objet de mesures précises, définissant les droits et devoirs des intéressés, comme par exemple la suivante : "Si quelqu'un, sans rencontrer d'obstacle, brise la clôture d'un autre pour lui porter dommage: -s'il s'avère qu'il soit un homme libre, il dédommagera le propriétaire d'autant de tiers de sou d'or qu'il aura détruit de pieux, -et, s'il s'agit d'un esclave, celui-ci recevra cent coups de verges, la brèche faite à la palissade devant être réparée". Mêmes dispositions pour un pré ou une vigne. Autre exemple analogue : "Si quelqu'un pénètre de nuit dans une vigne portant fruit et s'il est tué par le gardien, nul n'est fondé à réclamer" .

*Le sort des valeurs fait l'objet de plusieurs articles du code. Par exemple : "Si un homme libre vole une charrue, il sera forcé de la restituer et de livrer au propriétaire deux boeufs avec joug et équipement de labour; si c'est un esclave il recevra cent coups de verges" .

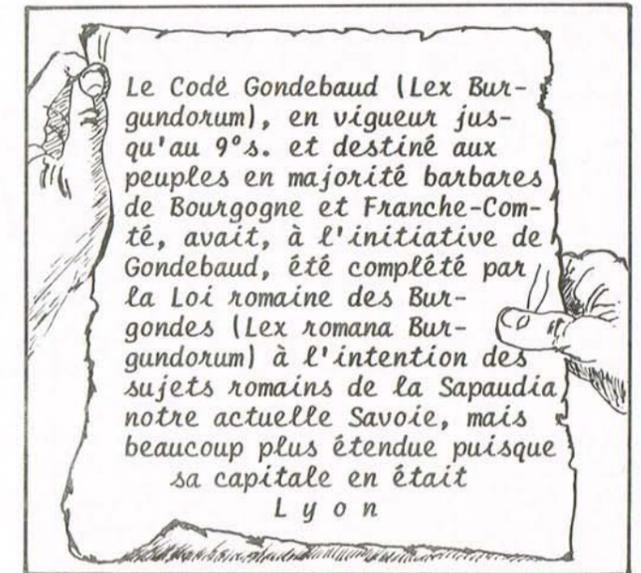
*Les coups et blessures tiennent une grande place dans la rude vie de cette époque et font l'objet de plusieurs dispositions. En voici des exemples: "Si quelqu'un, par hasard, casse une dent à un Burgonde de sang illustre ou un noble Romain, il paiera quinze sous; -s'il s'agit de gens libres, mais de condition médiocre, il paiera dix sous; -s'il s'agit de personnes de petite condition, cinq sous; -si c'est un esclave qui a volontairement cassé une dent à un homme libre, il subira l'amputation de la main".

"Si, par une audace ou une témérité condamnable, quelqu'un ose tuer, soit un homme libre appartenant à notre peuple et de l'une et l'autre nationalité, soit un esclave royal d'origine barbare, il devra payer son crime de son sang".

"Le meurtre d'un esclave entraîne les dédommagements suivants à son propriétaire: 30 sous d'or s'il n'était que gardien de cochons, 50 s'il était forgeron, 77 s'il accompagnait son maître à la guerre, et 200 s'il était orfèvre" .

*Les relations conjugales sont aussi co-

-difiées avec beaucoup de précision. "Le divorce peut être prononcé à la demande exclusive du mari quand l'épouse l'a trompé, usé de maléfices contre lui ou violé une sépulture" . L'abandon d'un époux par l'autre est sanctionné, si c'est le mari qui abandonne sa femme, par l'allocation à celle-ci d'une indemnité bien définie. Par contre, si c'est l'épouse qui abandonne son mari, elle "périra étouffée dans la boue"; n'ayant pas le droit de divorcer et sachant le sort tragique qui l'attend, si la malheureuse se décidait cependant à le faire, c'est qu'elle devait mener une existence de martyr.



La fâcheuse appellation...

Mille trois cents ans après Gondebaud, une réglementation précise des relations sociales a été promulguée en France sous le nom indiscutable de "Code Napoléon". Celle due à son prédécesseur, publiée à Lyon, fin du 5^es./début du 6^es., aurait dû tout naturellement porter le nom de "Code Gondebaud" . Mais quelqu'un, qui devait détester les Burgondes, y a fait substituer la fâcheuse appellation de "Loi Gombette", malheureusement utilisée de nos jours, qui tend bien évidemment à faire oublier le roi burgonde qui ne le mérite pas.

Que doit-on penser en définitive de ce "Code Gondebaud" ?

Montesquieu, auteur de "L'Esprit des Loix", affirmera "qu'il comportait des dispositions les plus judicieuses de toutes celles édictées par les peuples barbares". On peut, certes, être choqué aujourd'hui par les dispositions pénales de ce code, toujours plus favorables aux puissants qu'aux faibles. Mais c'était là un usage

constant à cette époque éloignée et qui durera encore longtemps. Quoi qu'il en soit, par la précision de ces textes, chacun, quel que fût son rang social, savait exactement à quoi il devait s'attendre en commettant un délit ou un crime. De nos jours, où l'égalitarisme règne à l'état endémique, on ne cesse d'affirmer l'impartialité de la Justice, "égale pour tous", alors que chacun connaît au moins un exemple où elle a été bien moins clémentine pour les petites gens, sans parler du scandale permanent que constitue le régime des amendes, dont le même taux s'applique au smicard comme au millionnaire.

Mais le principal mérite de Gondebaud est d'avoir compris qu'une législation raciste qui eut avantagé ses compa-

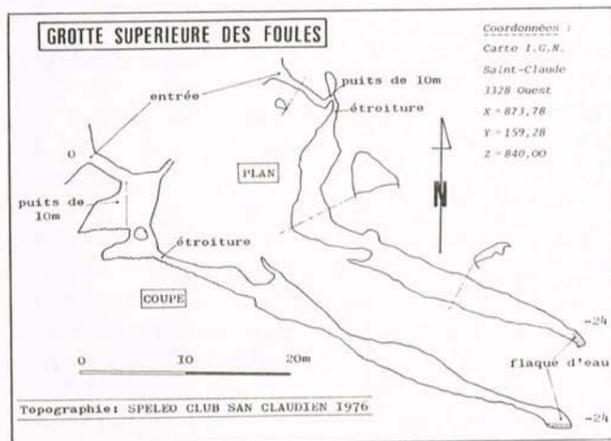
trioties Burgondes au détriment de leurs voisins Gallo-Romains, aurait eu pour effet d'entretenir des haines fatales à la paix du pays. A chaque instant on trouve dans ses textes des mentions expresses affirmant que leurs dispositions s'appliquent de la même façon aux deux peuples.

C'est cette grande sagesse qui a permis une assimilation harmonieuse de peuples aussi différents de caractère que ces Latins et ces Germains, laquelle a pu donner naissance aux Bourguignons et aux Francs-Comtois d'aujourd'hui.

Vive donc le "Code Gondebaud"
Et oublions la "Loi Gombette"

Ô Roi Gondebaud, maintenant que nous te connaissons, nous ne t'oublierons pas !

Au sujet de l'or des Foules



Les spéléos sanclaudiens (Spéléo-Club) tiennent à apporter une rectification et quelques informations complémentaires à l'article intitulé "L'Or des Foules", paru sous la signature de Paul Mathieu dans le bulletin annuel des Amis du Vieux Saint-Claude, n°2 de 1978.

L'auteur, après avoir parlé de la célèbre Grotte des Foules, concluait ainsi: "On disait que les aides du géologue Fournier, venus sur place en 1902 pour rechercher les causes de l'épidémie de typhoïde, auraient découvert, gravé sur un à-plat de la falaise, un *d'accès à une "entrée supérieure soi-disant utilisée autrefois & conduisant à la cachette du trésor. Mais ce plan ne pouvait être com-

"pris qu'une fois nanti d'une précision supplémentaire fournie par l'ombre portée "d'écaïlle rocheuse voisine les derniers "jours du signe des Poissons. La rumeur n'a "jamais rapporté que ce plan ait été découvert, pas plus que l'entrée supérieure "et encore moins le trésor. Gageons qu'ils "ne le seront jamais et que le signe des "Poissons a bien été un poisson d'avril". Les spéléos tiennent à déclarer que si ce mystérieux plan d'accès semble pour le moins fantaisiste, malgré tout & pour une fois, la légende possède bien une part de vérité. En effet, si aucun trésor n'a été effectivement trouvé dans le Cirque des Foules, la grotte supérieure existe bel et bien.

D'accès très délicat, cette caverne s'ouvre sur une vire étroite entre deux escarpements dans la partie centrale du Cirque, un rideau de végétation en masquant complètement l'orifice. Le couloir d'entrée mène directement au sommet d'un puits de 10 mètres. A la base de cet à-pic, une étroiture donne accès à une galerie descendante de bonne taille. Un colmatage d'argile et une flaque d'eau mettent fin à toute progression 50 m plus loin.

Malgré ses dimensions modestes, cette grotte présente cependant un intérêt historique. En effet, lors de la première exploration "officielle", le professeur Fournier signale avec stupéfaction des traces d'importants travaux de déblaiement. Le célèbre géologue ajoute que

7 cette entreprise a été effectuée environ dix ans avant son passage (1890) par une équipe de Lyonnais installés pendant trois mois dans la grotte.

Plus tard, en 1949 et 1958, le Spéléo-Club visite à son tour la dite caverne et constate également les fameuses traces. Le couloir principal a été débarrassé sur toute sa longueur d'une épaisse couche d'argile, des mètres cubes de déblai sont entassés de part et d'autre du conduit. Après une patiente enquête, Jean Colin réussit à apprendre que les énigmatiques Lyonnais, au nombre de deux ou trois, ont effectivement vécu pendant un trimestre, isolés dans les falaises, ne descendant en ville que pour se ravitailler. Pendant leur séjour, ils s'étaient rendus à plusieurs reprises à la Grange des Foules où ils se servaient du four pour faire fondre des substances mystérieuses, comportement ressemblant à s'y méprendre à celui des prospecteurs d'or !

Il semble bien que le mythe de "L'or des Foules" ait autrefois dépassé les limites de la région sanclaudienne pour attirer des aventuriers venus d'horizons lointains. Si la légende n'a jamais fait des heureux, elle a assurément fait des "pigeons".

Bibliographie concernant la Grotte Supérieure des Foules. 1/E. Fournier, 1923, Les Grottes, p.146,147,173. 2/Jean Colin, 1961, L'Echo des Cavernes n°10, p.5 à 17. 3/Jean Colin, 1966, Inventaire Spéléologique de la France, tome 1, Jura. 4/ J.M. Jacquier, 1976, L'Echo des Cavernes, n°25, p.18.

N.D.L.R. Paul Mathieu, sanclaudien d'origine, fonctionnaire du Service des Impôts, installé depuis longtemps à Lons où il y est décédé voici quelques années.



Election ou Nomination des Magistrats Municipaux à St-Claude au milieu du XVIII^e siècle

Article sous la signature de Monsieur Maurice GRESSET, agrégé d'histoire, docteur es-lettres, professeur d'histoire moderne à l'Université de Franche-Comté où il dirige aussi l'Institut d'Etudes Comtoises et Jurassiennes. Au mois de mars de l'année écoulée, le professeur Gresset a aussi donné aux "Amis" une conférence sur le thème de la vie municipale au dernier siècle de l'ancien régime.

---oOo---

Ayant déjà eu l'occasion de présenter dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, de l'année 1974, deux épisodes marquants de la vie municipale à Saint-Claude sous l'Ancien Régime, puis l'introduction de la vénalité des offices (1692-1704), et, enfin, la réforme de Laverdy (1764-1771), nous voudrions, ici, en décrire un autre, plus bref (1756-1758), mais qui illustre parfaitement le fonctionnement des institutions municipales durant le demi-siècle qui s'étend de la fin du règne de Louis XIV jusqu'au rétablissement, par Laverdy, de véritables élections en 1764.

Nous n'en avons pas trouvé trace aux Archives Municipales de Saint-Claude, et pour cause : le registre de délibérations municipales des années 1756 à 1758 a disparu ! C'est donc, essentiellement, à l'

aide des documents fournis dans les archives de l'Intendance déposées aux Archives Départementales du Doubs et récemment reclassées par le Directeur des Services d'Archives de la Région de Franche-Comté, M. Jean Courtieu, que nous allons retracer ce curieux affrontement.

Deux forces en présence . . .

A) D'une part, le représentant de l'Intendant à Saint-Claude, son subdélégué Bayard de la Ferté, qui tient au courant son supérieur de tout ce qui se passe dans la Ville, et tout particulièrement au Conseil Municipal appelé le "Magistrat" à cette époque. C'est ce subdélégué qui conseille à l'Intendant de recommander aux élections tel ou tel candidat, ou même la totalité d'une liste composée par ses soins. A cette époque, à Saint-Claude comme dans les autres villes de France, les magistrats municipaux se divisent en deux groupes : les uns ont acheté leur office & doivent donc toujours figurer parmi les membres du Magistrat, les autres sont théoriquement électifs et renouvelables tous les ans; mais il ne s'agit plus guère que d'un simulacre d'élection, les mêmes personnages se perpétuant au pouvoir et l'élection annuelle se bornant à une redistribution des fonctions entre

eux. Le subdélégué préfère d'ailleurs avoir à faire à des gens qu'il connaît bien, et il se méfie beaucoup de ceux qui voudraient entrer au Magistrat sans sa recommandation. Il n'y a de véritables changements dans les individus qu'au moment où l'un des membres du Magistrat sanclaudien meurt, quitte la Ville ou s'avère trop âgé pour continuer ses fonctions.

B) Cette absence de renouvellement, ce manque de représentativité des magistrats municipaux est précisément ce qui dresse, contre le Subdélégué et le Magistrat en place, Un Autre Parti, celui qui voudrait se faire une place à l'Hôtel de Ville malgré les préventions du Subdélégué. Si l'Intendant n'impose pas la liste toute préparée par son Subdélégué, si dans sa lettre de décembre 1756 autorisant les élections pour le 31 du même mois, il laisse la liberté de choisir, sinon tous les membres, du moins quelques-uns, "l'opposition" peut voir certains des siens s'introduire au Magistrat. Pour cela, il faut que fassent bloc les douze notables tirés au sort qui ajoutent leurs suffrages à ceux des membres du Magistrat en exercice pour élire le Magistrat de l'année suivante. Apparemment impossible à préparer, cette entente préalable peut en fait se réaliser. En effet, peu satisfaits du rôle auquel ils sont réduits - celui d'approuver un choix réalisé à l'avance - les notables viennent plus guère aux élections. Ceux dont les noms sont tirés au sort ne se trouvent pas à la séance, à laquelle tous sont pourtant convoqués, il faut procéder à plusieurs tirages au sort pour pouvoir les douze notables requis par les règlements. A condition d'avoir bien mobilisé ses troupes, l'opposition a donc une chance d'introduire, par surprise en quelque sorte, plusieurs de ses membres au Magistrat.

Le Magistrat-surprise de 1757

C'est précisément ce qui se passe à la fin de l'année 1756 pour l'élection du Magistrat de 1757. Apparemment le réseau de renseignements du Subdélégué fut pris en défaut. Ce fut seulement deux heures après l'élection, qui avait eu lieu de manière parfaitement régulière, que Bayard de la Ferté se rendit compte qu'il y avait eu "cabale" et que l'entrée de cinq membres nouveaux au Magistrat de Saint-Claude avait été soigneusement préparée, mais à son insu ! Il en fit aussitôt part à l'Intendant Bourgeois de Boynes. Celui-ci rencontra alors suffisamment de dif-

ficultés à Besançon, dans ses rapports avec le Parlement, pour s'en créer de nouvelles dans la lointaine Subdélégation de Saint-Claude, d'autant que les opérations s'étaient déroulées légalement. D'ailleurs le Subdélégué ne lui décrivait-il pas ceux qui s'étaient introduits au Magistrat de St-Claude comme des gens peu propres à l'administration, mais honnêtes. Il prit donc le parti d'entériner les élections & le Subdélégué Bayard de la Ferté dut se contenter de ronger son frein.

Faute de pouvoir consulter les registres des délibérations municipales de l'année 1757 qui, comme nous le signalions plus haut, a disparu, nous ne pouvons savoir si la coexistence des sept anciens et des cinq nouveaux se révéla pacifique ou entraîna des différends. Toujours est-il que le Subdélégué entendait bien prendre sa revanche.

Préparation des élections de 1758

L'occasion lui parut bonne à la fin de l'année. Avant même que le Magistrat n'écrive à l'Intendant pour lui demander l'autorisation de procéder aux élections pour l'année 1758, il fit part de ses sentiments le 9 décembre à Bourgeois de Boynes. Pour éviter que le Magistrat de Saint-Claude "ne tombe", c'est sa propre expression, il fallait le composer de gens capables & dévoués. Comme ils n'étaient pas tellement nombreux dans la Ville à vouloir se charger de telles fonctions, Bayard de la Ferté proposait de réduire à neuf le nombre des "suppôts du Magistrat". Mais au cas où l'Intendant ne souscrirait pas à sa proposition il fournissait tout de même une liste de douze noms, les trois derniers étant à retrancher si le Magistrat était, selon ses vues, réduit à neuf membres. Inutile de préciser que parmi les douze ne figurait aucun des cinq nouveaux introduits par surprise l'année précédente.

Le mois de décembre s'écoula pour Bayard dans une attente fiévreuse de la réponse de l'Intendant. A la fin du mois, elle n'était toujours pas parvenue à St-Claude, le dernier courrier venant de Besançon avant la fin de l'année étant arrivé le 29 sans l'apporter. Et les élections devaient avoir lieu le 31 ! Le Subdélégué prit le parti de retarder ces élections jusqu'à ce que l'Intendant ait daigné faire connaître son avis et le Magistrat de St-Claude ne put qu'obtempérer. Ce même jour, Bayard de la Ferté écrivait à l'Intendant pour lui dire son inquiétude et lui faire part du report des élections.

BAILLIAGE
de St. Claude.

CAPITATION
1756.



DE PAR LE ROI.

PIERRE-ÉTIENNE BOURGEOIS

de Boynes, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant du Comté de Bourgogne.

Aux Maire, Echevins, Prud'hommes & Habitans de la Communauté de St. Claude.



LE ROI Nous ayant fait adresser ses ordres pour l'imposition de la Capitation, que Sa Majesté veut être levée en l'année prochaine 1756 sur ses Sujets du Comté de Bourgogne, en exécution des Déclarations des 12 mars 1701 & 9 juillet 1715, Nous en avons fait la répartition en la manière accoutumée sur toutes les Villes & Communautés de cette Province; en conséquence, Nous vous mandons & ordonnons ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Il sera imposé & réparti au marc la livre de l'imposition ordinaire sur tous les Habitans de votre Communauté, autres que ceux qui feront ci-après exceptés, la somme de *£. aux mille cent livres.*

Un document de 1756. Notification aux échevins de St-Claude, par Bourgeois de Boynes, du montant de l'impôt royal.

Le premier courrier de l'année amena enfin la réponse de Bourgeois de Boynes. Elle était datée du 25 décembre et avait donc mis plus d'une semaine à parvenir à St-Claude. Cette réponse ne comblait pas les vœux du Subdélégué et des anciens membres du Magistrat. Elle autorisait les élections mais ne ramenait pas à neuf le nombre des membres du Magistrat et même n'imposait pas explicitement le choix de la liste préparée par Bayard. Certes, elle faisait une sévère allusion à ce qui s'était passé aux élections précédentes. S'adressant aux officiers municipaux en exercice, l'Intendant leur disait: "J'ai vu avec peine que vous étiez moins occupé de l'intérêt de votre Ville dans le choix de ceux que vous en avez nommés pour l'administration, que du désir de satisfaire des vues particulières". Mais il se bornait à recommander: "J'espère qu'en vous faisant connaître vos devoirs, vous consulterez plus sérieusement ce qui peut être avantageux à votre Ville et que vous ne placerez dans le Magistrat que des sujets qui puissent mériter

"par leur zèle et leurs talents la confiance publique". Si menaçante qu'elle fût, la lettre de l'Intendant de Boynes n'impressionna pas les "nouveaux". Conduits par le procureur Bourgeat, leur chef de file, ils entreprirent de préparer les élections, fixées au 4 janvier, en obtenant de leurs partisans dans les rangs des notables qu'ils assistent nombreux à l'élection et qu'ils soient prêts à répondre "Présents" si le billet portant leur nom sortait de l'urne. Jusqu'où allèrent-ils dans leurs contacts avec les membres en exercice du Magistrat dont les rapports n'étaient pas des meilleurs avec leurs collègues, c'est ce qu'on ne peut savoir. Pour éviter une élection défavorable, le Subdélégué et ses partisans n'eurent plus qu'une ressource: se retirer de l'assemblée électorale si elle venait à tourner mal. Le quorum n'étant pas atteint, si les nouveaux poursuivaient l'élection malgré leur départ, celle-ci pourrait toujours être déclarée illégale.

Le Magistrat de 1758

Effectivement, le 4 janvier 1758, l'assemblée électorale se tint à l'Hôtel de Ville. Deux membres du Magistrat en exercice étaient absents, dont Humbert Joseph Regaud, seul propriétaire d'office. Suivant les règles en vigueur, il suffisait de leur adjoindre un nombre égal de notables, c'est-à-dire dix, pour pouvoir procéder d'abord à l'élection du Maire et à celle des trois échevins. A ce premier tirage au sort, deux notables seulement dont les noms sortirent de la boîte. Les huit autres, sans doute partisans du Subdélégué, n'avaient pas jugé bon de venir à l'assemblée électorale. Il fallut procéder à un second tirage. Sur les huit notables dont les noms sortirent, trois seulement, des partisans de la "cabale" étaient présents. Les choses commençaient à se gâter pour les partisans du Subdélégué. Alors que Bourgeat et les notables proposaient de procéder à un troisième tirage au sort pour arriver à réunir un nombre de notables égal à celui des membres du Magistrat présents, les anciens membres du Magistrat déclarèrent qu'il fallait remettre au lendemain la suite des opérations et ils se retirèrent. Le lendemain, ils ne parurent point; en revanche, ameutés par Bourgeat, tous les notables qui désiraient secouer la tutelle de l'Intendant et de son Subdélégué furent là. Le Subdélégué Bayard aussi était là et représenta que faute de quorum on ne pouvait procéder légalement à l'élection et qu'il fallait soumettre ce

cas difficile à l'Intendant. Il sortit en réussissant à entraîner avec lui l'un des cinq nouveaux, le marchand Panisset. Ceux qui restaient procédèrent néanmoins à un troisième tirage au sort, si bien que pour l'élection du Maire et des trois échevins furent présents deux fois plus de notables que de magistrats municipaux en exercice, ce qui était contraire aux anciens règlements édictés par le Parlement de Dole et que l'on continuait toujours à observer, sinon dans leur esprit, du moins dans leur lettre. Fut élu Maire l'avocat Dalloz qui n'avait jamais été membre du Magistrat mais qui fut sans doute choisi parce qu'il était le gendre du docteur Vuillerme, longtemps membre du Magistrat, mais en froid avec ses anciens collègues parce qu'ils l'avaient, estimait-il, trop généreusement imposé dans la répartition sur les habitants de la Ville de la somme à laquelle elle était soumise pour l'abonnement des deux vingtièmes. Furent élus échevins, l'avocat Regaud, pas très bien vu de ses collègues parce qu'acheteur de son office, l'avocat Christin connu pour son adhésion aux Lumières, le troisième étant Bourgeat, la bête noire du Subdélégué, un des nouveaux qui s'étaient, suivant l'expression de ce dernier, "insinués" au Magistrat l'année précédente. Mais lui seul était présent, Regaud s'étant prudemment absenté de la Ville. On envoya prévenir les autres mais les émissaires de l'Hôtel de Ville ne les trouvèrent pas chez eux. Leur présence étant nécessaire pour désigner les nouveaux conseillers, Bourgeat décida de surseoir à cette élection jusqu'à ce que l'Intendant ait homologué celle du Maire et des trois échevins. Pour le convaincre à le faire, malgré l'illégalité du trop grand nombre de notables par rapport à celui des membres du Magistrat présents à l'élection, il eut fallu agir vite, aller à Besançon, obtenir audience de l'Intendant, enfin, se montrer très persuasif. Homme âgé, bon père de famille, Bourgeat en avait-il les moyens? Rien n'est moins sûr. Il se décida simplement à écrire à l'Intendant, et encore ne le fit-il que le surlendemain 7 janvier.

Bayard, sans peur et sans délai...

Bayard, lui, n'avait pas attendu. Dès le 5 il dénonçait véhémentement à l'Intendant ce qui s'était passé et, d'autre part, réussissait à convaincre Dalloz et Christin qu'il n'était pas de leur intérêt d'accepter leur élection-surprise. Ceux-ci écrivirent aussitôt à l'Intendant pour se désister. Le premier échevin en

exercice l'année précédente lui écrivit 10 aussi pour justifier son départ de l'assemblée électorale et refusa bien entendu l'élection du nouveau Maire et des échevins.

L'Intendant prit son temps. Le 18 janvier seulement il répondait et Bayard put triompher. L'Intendant cassait les élections du 5 janvier et nommait lui-même tous les membres du Magistrat, dont le nombre était réduit à neuf. Les neuf nommés étaient ceux qu'avait proposé Bayard dans sa lettre du 9 décembre. Enfin, pour empêcher qu'à l'avenir, les notables tirés au sort ne constituent une majorité inattendue, par suite de l'absence des partisans du Subdélégué, il était enjoint à tous les notables d'assister aux assemblées électorales, à peine de dix livres d'amende à leur première absence "et d'être rayés du nombre des notables pour la seconde fois".

Nommé Maire, l'avocat Christin envoya une belle lettre à l'Intendant pour le remercier et l'assurer de tout son dévouement. Jusqu'à la réforme de Laverdy le Magistrat de Saint-Claude devait, malgré ses demandes de retour à la situation antérieure, rester composé de neuf membres seulement, dont la nomination fut l'objet de toute la vigilance de l'Intendant et surtout de son Subdélégué.

Qu'en doit-on penser ?

L'intérêt de cet épisode mouvementé dépasse la simple anecdote. Il illustre bien d'une part l'originalité provinciale de la France d'Ancien Régime. Dans un ouvrage récent la toute puissance de l'Intendant au XVIII^e siècle a été qualifiée de mythe.

C'est sans doute vrai pour plus d'une province, notamment celles du Midi. Ce ne l'est pas pour la Franche-Comté, province conquise, et dont Versailles se méfie toujours un peu.

Aussi bien que les registres de délibérations disparus, la correspondance de l'Intendant a permis de retracer le déroulement d'un épisode qui ne manque pas de couleurs, mais, s'il a pu être bien éclairé, le cas sanclaudien de 1756-1758 n'est pas isolé. Dans toutes les Villes comtoises l'intervention de l'Intendant et de ses Subdélégués est tout aussi marquée dans la vie municipale.

Mais l'intérêt de cet épisode dépasse même le cadre strictement provincial. Il montre combien était douloureusement ressentie la confiscation du pouvoir local par des équipes auxquelles il est difficile de dénier leur compétence, mais qui

11 n'étaient pas représentatives de la masse des citoyens. Là où les Etats n'étaient plus réunis, les Municipalités pouvaient être une émanation de l'ensemble des habitants, un relais de leur opinion vers la toute puissance royale qui n'est jamais remise en cause, mais à laquelle on reproche seulement d'être mal informée.

Confusément, le contrôleur général Laverdy l'avait sans doute senti, et, plus longtemps appliquée, la réforme qu'il promulgua quelques années plus tard aurait sans doute pu empêcher, ou tout au moins contribuer à empêcher, le malentendu entre le Roi et la Nation qui devait aboutir à la chute de l'Ancien Régime.



La Contrebande dans le Haut-Jura

Résumé de l'exposé fait aux "Amis" par Michel VERNUS, agrégé de l'Université, maître de conférence à l'I.U.T. de Dijon, historien de la Franche-Comté, auteur de plusieurs ouvrages dont le "Presbytère et la Chaumière" paru au début de l'année, et "La Vie Comtoise au temps de l'Ancien Régime", édité antérieurement mais pour lequel il vient de se voir attribuer le "Prix du Livre Comtois 1986".

--oOo--

Nous avons fait connaissance voici plusieurs années, dit le Professeur Vernus, et c'est la troisième fois que je viens dans cette salle pour vous parler d'histoire et surtout de l'histoire du Haut-Jura, région fort riche par son passé. J'ai déjà eu le plaisir de vous entretenir, lors de mes précédentes venues, de ce qui se passait dans votre contrée au 18^{ème} siècle au sujet du "Livre et de la Lecture" ainsi que de "Quelques Aspects de la Famille". Aujourd'hui, en conservant l'époque et le territoire, je vous parlerai de la contrebande et des contrebandiers. N'allez pas en conclure que l'Histoire débute ou s'achève au 18^{ème} siècle. Non, j'ai simplement retenu cette époque pour mes études historiques, comme d'autres chercheurs ont retenu une autre époque, tant il est vrai que pour approfondir les connaissances il faut savoir poser des bornes limitant les travaux à l'intérieur d'une tranche bien précise de notre passé. En second lieu, mon choix a été en partie influencé par le fait que ce 18^{ème} s. est très riche en documents de toutes sortes qui permettent de faire revivre les gens & de mieux cerner les événements.

Parler de la contrebande n'est pas un thème facile car, par définition, elle est cachée, dissimulée, clandestine, et échappe, par conséquent, aux traces qui permettraient maintenant aux historiens de

l'appréhender pleinement. Par "chance", certains contrebandiers sont "tombés", permettez ces expressions! A partir de là, les procès-verbaux d'arrestation, les interrogatoires, les plaidoyers, les jugements, parvenus en partie jusqu'à nous, permettent de reconstituer des faits de contrebande. Je vous les présenterai dans l'ordre des quatre volets suivants : 1/Géographie de la contrebande; 2/Action répressive du Pouvoir; 3/Aperçu de quelques faits de contrebande; 4/Attitude des populations.

Géographie de la Contrebande

Dans l'ensemble de la Franche-Comté la contrebande est très active, présente des filières serrées et des volumes de marchandises importants. L'ampleur de ce commerce de l'ombre s'explique d'abord par la situation périphérique de notre Province par rapport au Royaume, l'existence sur son territoire d'un carrefour de routes nord/sud & est/ouest, la proximité des Etats Suisses et aussi l'existence de frontières intérieures avec les provinces voisines, notamment le Duché de Bourgogne, également susceptibles d'être traversées par des activités frauduleuses. La contrebande sévit en premier lieu dans la plaine, précisément entre le Comté & le Duché de Bourgogne. En recherchant cette zone sensible dans le Jura, il est possible de la situer entre Lons-le-Saunier et Saint-Amour, la Bresse Jurassienne et la Bresse Louhannaise constituant toutes deux les pôles du trafic frauduleux. Celui-ci porte sur le sel, le tabac, les étoffes et, quand la Maréchaussée intervient, les pourchassés dissimulent les ballots dans les haies, bosquets, champs de maïs, l'ingéniosité des délinquants & l'opiniâtreté des pandores faisant l'objet des détails les plus savoureux dans les procès-verbaux de saisie.

Dans le Haut-Jura, donc sur l'autre versant de la chaîne, les contrebandiers em-

pruntent les passages couverts des forêts et ailleurs les sentiers et couloirs les plus détournés ; le relief souvent sévère et la végétation propice suscitent de nouvelles ruses mais aussi de nouveaux pièges. De Saint-Claude à Pontarlier, cet immense territoire recèle un énorme comptoir, illicite et occulte. Non loin de cette dernière ville, à moins d'une lieue de la frontière suisse, la petite communauté des Fourgs constitué l'absolu en la matière : toutes les familles, isolément ou en groupes organisés, trafiquent le sel, les indiennes, les cotonnades imprimées et autres marchandises. La région de St-Claude est largement alimentée en marchandises ayant cheminé dans la montagne depuis la Suisse. Plus au sud, en direction du Bugey, du Valromey & de la Savoie le commerce clandestin est aussi très actif. Les villages de Viry, de Choux des Bouchoux, sont les points de départ ou les lieux de passage des filières en direction du sud. Tout à fait au nord, le Comté de Montbéliard, petite entité d'influence germanique et de religion protestante, est aussi un foyer extrêmement de contrebande dans notre direction. Les villages du premier plateau sont aussi contaminés, obligatoirement pourrait-on dire : Orgelet, Arinthod sont des villages pour lesquels j'ai trouvé de nombreuses pièces dont certaines relatent des affrontements sévères de 20 personnes d'un côté et de 30 de l'autre, véritables batailles rangées.

Voici donc placé le décor général et l'on peut affirmer que notre département du Jura, avec une nette prédilection pour la région montagneuse, voyait sévir un peu partout le commerce furtif de la contrebande, l'acheteur, comme le vendeur, ne se sentant nullement culpabilisés. Il en était de même pour le surplus de notre territoire provincial, le tour d'horizon que nous venons de faire montrant le développement de cette contrebande et les circonstances favorables d'alors. Bien qu'elle se soit encore maintenue pendant de longues décennies, on peut dire que c'est au 18^e siècle qu'elle a vraiment connu son âge d'or.

Action répressive du Pouvoir. Il existe dans le Royaume une institution très importante appelée la Ferme. Elle est d'intention & de création monarchiques mais d'organisation & de fonctionnement privés. Elle regroupe des financiers et des marchands auxquels le Roi de France a concédé son droit régalien de

lever des taxes sur un certain nombre de marchandises venant de l'étranger, concession aboutissant donc en fait à la surveillance des Douanes. Le Roi et son Conseil estiment que ce système de la Ferme leur évite la création d'une lourde administration douanière et leur apporte de l'argent frais sans avoir à faire l'avance de frais de fonctionnement et de perception. Administrativement très organisée, cette Ferme servira de modèle au siècle suivant pour la mise en place de tout le réseau douanier français. La Ferme s'est beaucoup renforcée au cours de la seconde moitié du siècle et notamment à partir de 1770. On compte alors en Franche-Comté 115 brigades et 900 hommes répartis tout au long des Etats Suisses et aussi entre le Comté et le Duché de de Bourgogne.

Les brigades de la Ferme sont installées dans les villages en un réseau assez serré et chacune comprend un brigadier et deux ou trois employés. On en trouve à St-Claude, Valfin, La Rixouse, Septmoncel, Les Rousses, Les Bouchoux, etc., en tout une dizaine pour la proche région. Ces brigades patrouillent et dressent des embuscades, de routine, au hasard ou selon les renseignements fournis par les indicateurs. Si un transport louche leur est signalé, les brigades se regroupent selon l'importance de l'affaire et s'organisent pour réussir leur piège; l'effectif des colporteurs est évidemment le critère le plus déterminant de leur organisation.

Le brigadier est toujours recruté à l'extérieur, on comprend pourquoi. Il est habitué à la violence et même au combat; de plus, il est prévenu de la mobilisation contre son service, particulièrement contre lui, des populations unanimes et des autorités locales (curé, échevins, notables, etc) qui n'admettent pas que la Ferme s'autorise une action liberticide en réprimant un droit fondamental et très cher à leur cœur, celui d'aller, et de venir et de commercer librement.

De ce fait, si le système de la Ferme ne s'attire généralement dans le Royaume qu'une certaine défaveur, il suscite en France-Comté une sérieuse hostilité et dans le Haut-Jura une exécration!

Second aspect de la répression: l'organisation et l'action de la justice. Une juridiction locale, appelée "Justice des Gabelles" connaît de tous les délits de contrebande. On la trouve à Saint-Claude, Lons-le-Saunier, St-Amour, Salins, cette

12

13 dernière n'ayant que le faux-saunage dans sa compétence. Chacune comporte un Président, un Procureur & un Greffier. Pour parler aux inconvénients du juge unique, le Bureau des Finances de Besançon, à partir de 1771, connaîtra en appel des affaires de contrebande.

Trois types de documents se trouvent dans les archives des gabelles. D'abord, les P.V. des arrestations opérées par les "gabelous" obligatoirement revêtus de leur "bandoulière", signe distinctif de leur fonction. Ces P.V. mentionnent le moment et les circonstances, l'inventaire des marchandises, les hommes éventuellement arrêtés avec mention de leur violence ou de leur soumission. Ensuite, ce sont les interrogatoires qui font connaître la profession, l'âge, l'origine et le domicile, l'éventuelle consultation du curé de la paroisse sur les déclarations d'état civil ou de domicile. Enfin, les sentences prononçant les peines. Par exemple, en matière de faux-saunage, un non-récidiviste paiera 200 livres d'amende soit la valeur de 4 vaches; cette somme est considérable quand on sait que beaucoup de petites gens déclaraient, lors des interrogatoires, "faire ça" pour vivre, pour échapper un peu à la misère. Beaucoup ne peuvent pas payer et c'est alors le drame, leur amende étant commuée en peine du fouet ou en peine de galères à temps. Bon prince cependant, le Roi avait prescrit en 1744 que ces impécunieux envoyés aux galères seraient désormais dispensés de la "Fame", c.-à-d. de la flétrissure infamante "GAL" habituellement marquée au fer rouge sur l'épaule. Notez à ce sujet que lors des arrestations la Ferme se hâtait de vérifier s'il s'agissait d'un récidiviste déjà marqué du stigmat galérien. Quant aux marchandises, elles étaient vendues au profit de la Ferme.

La Justice des Gabelles de St-Claude connaît-elle une grande activité? En 1771, par exemple, elle se prononce sur 51 affaires, dont 26 de tabac, 12 d'étoffes, 10 de sel & 3 diverses parmi lesquelles figure le café vert importé. En 1772, cet ordre d'importance est identique, de sorte que l'on peut en conclure que le sel, "l'Or Blanc" de la Franche-Comté, ne se situe pas en tête du trafic frauduleux dans la proche région de St-Claude. Ces Justices sont-elles diligentes? Les affaires sont rapidement menées lorsqu'il s'agit de petite contrebande familiale mais les délais s'allongent, parfois jusqu'à l'année, lorsque la fraude est une véritable organisation avec entrepreneur,

assureur, bêtes de charge et relais permanents; lorsque l'identification des prévenus se révélait difficile, le prononcé des sentences était aussi retardé. Ces juridictions cessèrent toute activité lors des grandes réformes de 1790.

Quelques faits de contrebande

-Le Sel-

En 1784, Salins en produit 100.000 quintaux, Montmorot 50.000, Arc-Senans (appelé La Chaux) 34.000, soit 184.000 q conditionnés en pains de 3 livres; l'exportation atteint 58% & la consommation locale doit se contenter de ce qui reste. La population comtoise ayant doublé de 1720 à 1789, il s'ensuit à partir de 1750 une faim de sel qui, s'ajoutant à la cherté et parfois la mauvaise qualité du sel officiel, motive le trafic frauduleux. Dans notre bailliage, le sel officiel est stocké dans 6 magasins distributeurs situés Au Grandvaux, Les Rousses, Longchaumois, Moirans, Morez & St-Claude. Ce dernier est aménagé "Sur La Poyat" et, en 1736, il reçoit mensuellement 93 charges de sel "rosière", soit 4 466 pains de 3 livres; la consommation moyenne par feu devait être assez élevée du fait des conserves par salaisons et des besoins du cheptel.

En matière de contrebande de ce produit, les paroisses de Choux, Viry, Les Bouchoux se distinguent particulièrement et, d'une façon générale, les P.V. de saisie montrent que la charge individuelle transportée varie de 20 à 40 kg. Les enfants très jeunes sont souvent utilisés pour les petites quantités dites "du pot et de la salière", sans doute parce qu'on pense qu'ils peuvent plus facilement échapper à la surveillance.

ler sept. 1771. Quatre femmes "tirant" des Bouchoux sur le Bugey, hélées brusquement par la "Ferme", laissent tomber leurs fardeaux & disparaissent en forêt. Maigre butin de 4 pains de sel. Ainsi, les femmes comme les enfants, et parfois les vieillards, participaient au petit trafic, le plus fréquent, 56%.

26 sept. 1757. Au clair de lune des Molunes, un bon nombre de ballots portés par bêtes de charge, extraits d'une caverne dissimulée pour être dirigés sur Chezery, sont saisis par la "Ferme", laquelle peut seulement arrêter les deux soeurs David parmi tous les fuyards courant vers la forêt. Il s'agit de sel blanc comtois et dans cette affaire on distingue bien la filière avec direction, le personnel et la "cache" dans la nature.

8 juill. 1759. Saisie sur le vaste terri-

toire de la paroisse de Septmoncel d'une livraison de 985 livres, "tirant" sur le Bugey et confiée à une caravane composée de 10 personnes et quelques chevaux. Marie Joseph ARBEZ, l'une des deux femmes arrêtées, déclare qu'elle a été embauchée par un chef de bande; c'est "l'entrepreneur" de la contrebande de spéculation.

2 oct. 1772. Consternation chez les Durafour, de Combe Froide, paroisse des Bouchoux, alors que les femmes sont en train de pétrir pour la prochaine fournée: la "Ferme" opère une visite domiciliaire et trouve du sel gris caché dans une caisse de cendres. Les multiples procès-verbaux établis à la suite de ce genre de visites indiquent que des quantités de 30 à 50 kg étaient parfois découvertes.



OBSERVATIONS

Sur l'Analise des Sels en Pains de Salins, démontrant les vices résultants de la manière employée pour leur formation, & indiquant la méthode d'en écarter les corps étrangers, & les rendre plus purs que le Sel Marin.

DEPUIS que la forme & le poids des Sels en pains de Salins, destinés pour la Province ont changé, on a remarqué qu'ils paroissent encore d'une qualité plus mauvaise qu'auparavant; ce qui a occasionné les plaintes réitérées du Public, sur quoi M. le Lieutenant-Général de Police de la Ville de Dole en a ordonné juridiquement l'analise, par laquelle il est démontré que les corps étrangers répandus dans ces Sels proviennent de la mauvaise fabrication; les diffé-

Ci-dessus. La mauvaise qualité du sel officiel, encourageant à la contrebande

Les Céréales

La hantise du manque de grains & le spectre de la famine n'ont pas disparu à cette époque et l'Administration redoute le trafic à contresens en direction de la Suisse où les prix sont plus élevés. Pour cette raison, elle interdit le long de la frontière le transport de plus de 20 kg de grain à la fois par personne (30kg à partir de 1786). On trafique dans le respect de cette règle et un grand nombre

de frontaliers, agissant isolément & furtivement, cheminent fréquemment, voire quotidiennement, vers des points de concentration situés en territoire helvétique, où le grain qu'ils apportent, limité à la quantité prescrite, est alors chargé sur voiture. La paroisse des Rousses est le pôle du trafic et, par exemple, le 27 sept. 1783, la "Ferme" saisit 920 livres de froment transporté par les frères Monnier des Rousses, récidivistes déjà condamnés en 1779. Leur sévère condamnation n'empêchera pas leurs compatriotes de maintenir le trafic frauduleux dans leurs occupations journalières.

-Le Café-

La noblesse & la bourgeoisie consommaient du café depuis déjà fort longtemps mais c'est seulement à partir de 1770 que l'usage s'en répand dans les familles paysannes et villageoises. Pour des questions de prix, un fort trafic de café vert s'établit entre la Suisse et la France.

-Le Tabac-

Il était conditionné en carottes ou en poudre et utilisé sous forme de chiques, de prises ou consommé dans la pipe; la cigarette est encore inconnue. La production de tabac franc-comtoise est protégée par l'interdiction de l'importation et celle-ci, devenue clandestine, est évaluée par le Pouvoir à 1 000 tonnes/an pour la Franche-Comté en 1786. Considérable! Le tabac officiel est écoulé dans toute la province par 17 marchands seulement dont 2 se trouvent à St-Claude et leur stock autorisé est limité à 1 000 livres/poids. Le particulier doit limiter son achat à 2 livres/poids. Des délits sont constatés un peu partout et notamment à Choux, Les Bouchoux, Viry, Septmoncel, Longchaumois. Petit trafic avec Ambroise Granjean qui doit remettre à la "Ferme" ses 43 livres de tabac et que la Gabelle de St-Claude envoie en prison à Besançon. Gros trafic d'une bande de 10 complices dont chacun porte 30 kg & aussi un fort bâton, arme blanche d'usage contre les employés de la "Ferme". C'était le 23 oct. 1788 et ce gros chargement vaut 9 années de galères au chef de bande, Jean Legros, récidiviste. En 1771, saisie aux Rousses de 120 kg de tabac, pèle-mêle avec des montres en or, des jeux de cartes, des toiles peintes et des pièces d'indiennes.

-Les Etoffes-

Centralisation monarchique et dirigisme absolu: la fabrication et la circulation des étoffes sont aussi réglementées. La Compagnie des Indes a le monopole des co-

15 tonnades & des indiennes, imprimées ou peintes, et ces étoffes ne peuvent pénétrer en Franche-Comté qu'en passant par Jougne et en subissant l'impôt royal. D'où, tentative de se procurer à meilleur marché ces étoffes pour lesquelles la clientèle féminine affiche un goût très prononcé. La contrebande alimente aussi bien les boutiquiers sédentaires que les colporteurs allant de village en village et se fournissant directement en Suisse ou auprès de filières organisées. L'axe Morez/Les Rousses est très important et, partant, très surveillé. En 1724, la brigade des Rousses saisit 2 contrebandiers transportant 300 aunes d'indiennes: traduisez 350m à raison de 1,18 m l'aune. Aux indiennes sont jointes des mousselines, des cravates fabriquées à Zurich et des bagues, témoignage de la bijouterie suisse. Un jour de 1743, le Chaumerand Claude Antoine Tournier, alors qu'il gagne Salins, voit à Morez sa chance disparaître et sa cachette découverte. Que dissimule-t-il sous les fromages et les peaux de veau bien arrimées sur son charroi? Tout simplement 11 paquets de cravates, dont 8 de mousselines et 3 de Zurich, 16 aunes d'indiennes, 2 de mousseline et 15 livres de café vert. Aux Rousses, même axe précité, en 1771, la "Ferme" intercepte 10 portefaix chargés de 2220 aunes d'indiennes (2620m) réparties en 14 ballots. D'autres saisies, faites à Longchaumois, Septmoncel, Les Bouchoux, révèlent le même trafic dans la proche région. Ainsi, le 27 août 1771, 10 hommes et une femme sortent de la maison Jobez, territoire de Septmoncel, toutes affublées d'un gros ballot à bretelles; l'inventaire révèle draperies & indiennes.

Les Peigneurs de Chanvre ou Pignards

Aux 18ème et 19ème siècles, le chanvre était certainement beaucoup cultivé dans l'Est et le Sud-Est de la France, à tel point que les producteurs embauchaient, à la morte-saison, des journaliers ambulants pour le préparer à être filé & tissé. A l'époque on ne parlait pas encore du chanvre indien ni de la marijuana! Dans le Haut-Jura et aussi dans le Haut-Bugey la vie était dure. A l'automne, avec la neige imminente, il ne restait plus grand-chose à faire dans les champs. Les soins du bétail, l'entretien du matériel et de l'outillage agricoles, le bricolage ne suffisaient plus à occuper les gens

Le Livre. Il n'échappe pas non plus à la contrebande. Diffusant idées subversives ou véhiculant érotisme & pornographie, daté des histoires d'alcôve à la Cour, il est interdit pour cette raison. Provenant de Neufchâtel ou de Genève, le livre transite, selon les filières, par Pontarlier ou par Les Rousses/Morez. Ainsi, le 4 juillet 1772, le brigade de Morez saisit 99 ouvrages pornos dans la balle de Marie Joseph Buffard. Par contre, un certain jour de la même année, la "filière" a bien dû déjouer la "ferme" pour diffuser dans la contrée, venant de Neufchâtel où il avait été imprimé, l'écrit historique de Charles Frédéric Emmanuel Christin, célèbre avocat sanclaudien, "Dissertation sur l'établissement de l'Abbaye de Saint-Claude". Attitude de la Population. Partie prenante, elle se trouvait du côté des contrebandiers, affichant son hostilité aux employés de la "ferme" & se mobilisant parfois contre eux. Les autorités, échevins et curés, plus modérés, ne se privaient toutefois pas d'intervenir en faveur de leurs sujets ou paroissiens aux prises avec la Justice des Gabelles. Les espions & indicateurs, probables, ne furent qu'une infime minorité. Pour conclure, dit le Professeur Vernus, j'estime que durant le 18ème siècle, cette activité de la contrebande, caractérisée par son dynamisme, fut pour les Haut-Jurassiens une manière de manifester leur attachement à leurs libertés et aussi à la Liberté.



valides de la maisonnée. En tournant en rond de "l'eutâ au poêle" & de la grange à l'écurie, on se prenait à rêver d'aventure et de gains précieux pour accroître un peu l'aisance de la famille. "Un sou était un sou", comme on disait alors. Le Grandvaux avait ses rouliers (rouliers hippomobiles de jadis)... Molinges avait ses radeliers... Saint-Claude ses tourneurs. De tout cela, il devait être question dans les veillées. A défaut de témoignage écrit, on peut supposer raisonnablement que de bouche à oreille, de village à village, la publicité était faite qu'il y avait offre de travail rémunéré dans le Doubs, la Haute-Saône, la Bresse

et même jusqu'en Alsace. Et puis, ceux qui en étaient revenus racontaient, embellissaient l'aventure.

Quand a-t-il commencé cet exode saisonnier? Il est difficile de le dire. Certainement déjà avant la Révolution. Aux archives des Bouchoux, en date du 14 novembre 1781, transcription du décès de Nicolas MERMET-CACHON, du hameau de Très-la-Ville, peigneur de chanvre, âgé d'environ 15 ans, inhumé à Grange-la-Ville, bailliage de Vesoul. Outre ce qu'il y a de poignant dans cette brève relation, on peut déduire que ce pauvre jeune homme n'était pas parti seul et que le mouvement était déjà bien lancé.

Sous l'Ancien Régime, la Révolution, le Premier Empire, la Restauration, le Second Empire, la vie était dure, pauvre, inconfortable. A noter aussi la surpopulation et la surhabitation des communes rurales entre 1830 et 1880. Le lapidaire à domicile, taille et polissage des pierres précieuses - qui devait apporter de l'aïssance dans les foyers à partir de 1860 - débutait à peine sur le Plateau de Septmoncel. Et puis, le lapidaire exigeait d'avoir un établi, un outillage de précision, une bonne vue et de l'adresse manuelle. Le pignard, lui, n'avait besoin que de sa "brite", peigne spécial, et d'une robuste santé.

Quelle fut, numériquement, l'importance de cette migration temporaire? Louis Bollé dans son livre "Histoire et Folklore du Haut-Bugey" fait état d'un recensement de 1806 évaluant à 5.000 les pignards du Haut-Bugey et de la région de Belley. Sachons aussi que, chez nos proches voisins de l'Ain, on s'en allait également peigner le chanvre en Bresse, Saône-et-Loire, Dombes et Franche-Comté, partout où le climat permettait une culture importante du chanvre. Combien y eut-il de pignards haut-jurassiens? A défaut de statistique, on peut inférer que le nombre fut moindre à cause d'autres activités artisanales très répandues.

Un dur labeur. Ces peigneurs partaient par groupe de plusieurs personnes du même terroir. Ces déplacements, qui nous paraissent aujourd'hui pittoresques et folkloriques, ont dû cesser vers 1890. Personnellement, je n'ai connu que deux pignards, décédés très âgés vers 1940. Ces courageuses expéditions ont été admirablement décrites par l'écrivain bouchouard Alphonse GAILLARD (1882-1971) dans son dernier livre en prose: "La Randonnée d'un Pignard" (nouvelle: "La Ran-

donnée du Père Jacquet"). Il nous montre trois paysans du Haut-Jura quittant leur ferme, à pied, un beau matin d'octobre: grosses chaussures cloutées, ample roulière (blouse), large chapeau de feutre, gros parapluie en bandoulière, carnier de cuir bien gonflé, le lourd peigne et, sans doute, un bon bâton ferré. Quels marcheurs étaient nos aïeux! Suivons l'itinéraire de nos trois compères. D'abord, St-Claude/Champagnole en une journée, puis, le jour suivant, Champagnole/Besançon. En travaillant dix jours dans une ferme, quinze jours dans une autre, ... les voici maintenant plus au nord, du côté de Belfort: Blamont, Pérouse, Chèvremont. Le retour s'effectue par un itinéraire analogue pour retrouver leurs chères montagnes avec un gousset bien garni.

Ils s'en allaient donc en octobre ou novembre pour revenir au pays pour Noël, le Jour de l'An ou Les Rois. Selon Louis Bollé, un second départ avait lieu dans l'Ain courant mars pour une quinzaine de jours; ce qui expliquerait qu'à Belleydoux, près des Bouchoux, les cérémonies religieuses des Quarante Heures (début du Carême) étaient reportées au mois de septembre, car pour le Mardi-Gras les pignards n'étaient pas tous rentrés. Pauvre peigneur, quel travail! Il fallait avoir une santé de fer pour tenir le coup! Nourri de soupe aux légumes, de pommes de terre, de lard; couché dans la paille ou le foin, travailler de 4 h du matin à 6 ou 8 h du soir dans la grange mal fermée ou dehors. Les mains rugueuses et endolories par le froid devaient s'user à tirer le chanvre sur la "brite", sorte de peigne massif formé d'une plaque de bois dur hérissée de longues dents d'acier pour briser le chanvre et dégager la filasse.

Chaque équipe se composait d'un chef (le touaire), d'un dégrossisseur (l'euriblio), de peigneurs (fardieux), d'apprentis (maris ou gudis). Il y avait trois sortes de peigne: l'euriblia brita à grosses dents pour dégrossir; puis un peigne plus fin dont se servait le fardieux ou le mari; et, pour finir, la gorda brita à dents douces sur laquelle le touaire figolait la filasse.

De l'avis de tous les auteurs, ce travail était raisonnablement rétribué. Selon Bollé pour une campagne de deux ou trois mois, le touaire gagnait environ 130 F, le fardieux 85 F et l'apprenti 30 ou 40 F, mais on manque d'éléments de comparaison. Gustave BURDET écrit qu'une journée bien

16

17 remplie rapportait en moyenne 6 à 7 F.

Le Belloc ou Belau. Et l'on arrive à ce fameux dialecte que les pignards employaient entre eux dès qu'ils avaient quitté leur village pour ne pas être compris de l'entourage et se donner ainsi une note d'originalité. Des historiens régionaux en ont établi des lexiques: l'abbé Michat, Gustave Burdet, Louis Bollé. Celui de Burdet ("Un coin du Haut-Jura: Les Bouchoux-La Pesse") paraît le plus complet. Curieux dialecte dont on aimerait connaître l'origine. Il dut y avoir au départ un inventeur quelque peu lettré, puisque le pain (arti), la viande (crefe) sont du grec à peine déformé; quibus (fortune) vient du latin. Tout le vocabulaire est une sorte de patois, d'argot dont on se perd à chercher l'étymologie. Comme le patois, il variait d'une commune à l'autre. Il devait s'apprendre oralement au cours des campagnes, les anciens initiant les apprentis.

Quelques mots de Belau ou Belloc
extraits du livre de Gustave Burdet

gūci	= homme
milliè	= femme
gandin	= garçon
bouàtse	= fille
maraille	= gamins
quilan	= maire
queunière	= curé
empeille-cabi	= instituteur
vouéca-foillan	= facteur
rambô	= gendarme
bertolinna	= mouton
picanterre	= poule
bertolin	= fourneau
tin-nôta	= marmite
tsinmâ forchan	= eau-de-vie
fumarda	= pipe
sinèche la vèran	= ferme la porte

Amour et travail. Ces rudes, laborieux et solides montagnards, auréolés de mystère avec leur étrange parler, ne durent pas laisser indifférentes les belles dames et gentes damoiselles des contrées traversées. Naturellement, au cours de ces campagnes, des idylles ont dû se nouer, et pas toutes éphémères... Un certain Joseph Marie HUMBERT (1797 - 1882), de Sur-la-Roche, hameau situé à la fois sur Les Bouchoux et sur Belleydoux... "Au cours d'une campagne de peigne se fiança et, à la campagne suivante, en revint, par étapes, avec son épouse, Cathérine FERRY, de Vignancourt; elle était "cousine de Jules FERRY". Cette famille

HUMBERT a aujourd'hui de très nombreux descendants et d'aucuns croient reconnaître dans leur physique des traces de l'ascendance vosgienne et lorraine. La plupart parviennent à un âge très avancé. (La citation est tirée du très intéressant ouvrage de Lucas GRENARD: "En Zigzag dans le Val Chezerand").

Cet article est de la plume de Paul DURAFFOURG, "Ami", demeurant aux Bouchoux, expert en histoire locale & co-auteur du récent Glossaire

BRIC A BRAC

"Grande Cellerie" 2, Place de la Halle



Les Amis du Vieux Saint-Claude

SAMEDI 15 JUIN 85

Colette avouait jadis qu'elle aurait volontiers passé des heures entières à fureter dans les vieux greniers, ces lieux qui recèlent tant de choses inemployées. Il semble que depuis quelques années on s'éprenne pour un certain nombre de ces objets que le modernisme avait trop hâtivement condamnés à la solitude. Ainsi, sous les voûtes rajeunies de la "Grande Cellerie", dans les tréfonds de l'ancienne Halle aux Grains, où les "Amis" tenaient une seconde fois audience pour leur bric-à-brac, le nombre et l'empressement des visiteurs ont heureusement témoigné du-

rant quelques heures de la faveur dont jouissent aujourd'hui les vieux meubles, vieux livres et vieux objets les plus divers. Parmi ceux qui ont dû retenir l'attention de plus d'un visiteur, j'ai noté maintes "patenôtres" de Saint-Claude, principalement chapelets à gros grains sculptés et petits missels à fermoir et motifs de métal ciselé, un encrier de verre et un écritoire à plume, une machine à calculer fort éloignée, par sa taille & son poids, de celles qui tiennent aisément dans un petit porte-feuilles, la copie

d'une enluminure représentant l'entrée de 18 Jeanne d'Arc à Reims; enfin, au rayon livres, un traité de médecine du Dr. Menier de 1907, et une "Histoire Universelle" en 8 volumes, du Comte de Ségur, de 1821... Pour les "Amis" tirer profit d'un bric-à-brac, comme celui dont il ont assuré le succès, n'est-ce pas aussi contribuer, en tirant tel ou tel objet de la poussière oubliée d'un vieux grenier, à faire revivre ce passé auquel ils ont, en d'autres circonstances, manifesté leur attachement. André Vuillermoz

Le Septmonceland Julien BENOIT (1808-1885) Prélat aux Etats-Unis

Communication de maître Maurice BENOIT-GONIN, maire honoraire de Septmoncel, notaire honoraire et "Ami".

Le 16 octobre 1808 naissait à Septmoncel, au lieudit "La fin du Fourg" (à l'endroit où se trouve actuellement la colonie de vacances de La Couronne), Julien BENOIT, dixième enfant des époux Pierre Athanase BENOIT et Denise Baptiste MANDRILLON.

Dès l'âge de huit ans, il fréquenta le Collège de Saint-Claude qu'il quitta pour étudier la philosophie au Petit Séminaire de Vaux puis la théologie au Séminaire d'Orgelet. Ses études théologiques achevées, il n'avait pas encore atteint l'âge requis pour être ordonné prêtre. En attendant, il enseigna durant une année au Petit Séminaire d'Arinthod puis, l'année suivante, au Séminaire de Nozeroy. Il partit ensuite à Lyon où, à peine âgé de 24 ans, il fut nommé professeur au Grand Séminaire, ce qui dénote chez lui d'exceptionnelles qualités intellectuelles prometteuses d'un brillant avenir. La suite des événements allait mettre en évidence chez ce jeune homme de non moins exceptionnelles qualités morales, entre autres une admirable générosité au service de son prochain & de son Dieu.

Rencontre avec Mgr. BRUTE

Julien BENOIT se trouvait à Lyon depuis près de quatre ans, années durant lesquelles il avait été ordonné sous-diacre puis diacre, lorsqu'il fit la connaissance de Mgr. Gabriel BRUTE, évêque de Vincennes (Indiana, U.S.A.), venu en France pour les intérêts de son diocèse. Le jeune diacre, qui disposait d'un logement, offrit l'hospitalité à l'évêque et l'hébergea durant une quinzaine de jours.



Le Prélat Julien BENOIT

Avant de quitter Lyon, Mgr. BRUTE se rendit à Fourvière où il célébra la messe que servit le jeune BENOIT. C'est à ce moment que ce dernier, plein d'admiration pour la science et la piété de son hôte, lui demanda s'il pourrait lui être de quelque utilité en Amérique, auquel cas il lui offrait ses services de grand cœur. "Vous n'êtes pas fait pour les missions d'Amérique, lui répondit Mgr. BRUTE; vous êtes un enfant gâté, habitué au confort, et vous avez une si belle situation. Tout ce que je pourrais vous offrir dans mon diocèse serait du pain de maïs et du lard, et encore, pas assez de chaque. Il y aura bien des nuits où vous n'aurez pas d'abri, plus d'un jour et plus d'une nuit que vous devrez passer à cheval à parcourir le désert". "Monseigneur, ré-

19 "pondit simplement le jeune BENOIT, si vous pouvez endurer cela pour l'amour de Dieu, pourquoi moi, jeune homme, ne le pourrais-je pas"? "Alors, venez par amour du Dieu tout puissant" lui dit l'évêque.

Le Départ

Après avoir obtenu l'autorisation de Mgr. de CHAMON, évêque de St-Claude, Julien BENOIT s'embarqua au HAVRE le 1^o juin 1836. Après un long et pénible voyage de 52 jours sur un navire à voiles, il débarqua à NEW YORK où il passa quelques mois au Séminaire Sainte Marie avant d'être ordonné prêtre des mains de Mgr. BRUTE. Il fit ensuite de courts séjours en différentes localités avant d'être envoyé à FORT WAYNE, dans l'Etat de l'Indiana, où il arriva le 16 avril 1840 et où il demeura jusqu'à sa mort survenue le 26 janvier 1885. FORT WAYNE était alors un village peuplé d'Indiens qui furent, par la suite, refoulés jusqu'au Kansas par le Gouvernement. C'est là que le Père BENOIT allait donner toute sa mesure, faisant véritablement oeuvre de pionnier dans ce vaste territoire dont FORT WAYNE était le centre et où il se trouvait être le seul prêtre. Il se fit tout à tous avec un admirable esprit de sacrifice, protégeant les Indiens contre les exactions des Blancs, parcourant à cheval jusqu'à plus de cent kilomètres pour visiter un malade, organisant des écoles pour les garçons et les filles, recrutant des religieuses, construisant une cathédrale qui reste le témoin de son activité et où il voulut dormir de son dernier sommeil. En 1857, FORT WAYNE, qui faisait alors partie du diocèse de VINCENNES, fut érigé en évêché. Mgr. BENOIT en fut le premier vicaire général. A la mort du premier évêque de ce nouveau diocèse, en 1871, Julien BENOIT, pressenti pour lui succéder, refusa cet honneur en raison de son âge et de son état de santé. Mais il fut chargé de l'administration du diocèse jusqu'à l'introduction du successeur.

Le Prélat

Nommé Prélat de Sa Sainteté en 1883, il eut alors droit au titre de Monseigneur. Il participa, à titre de théologien, à plusieurs conseils épiscopaux à Baltimore et à Cincinnati. Il revint en Europe à trois reprises, en 1841, 1865 et 1874. Durant son second voyage, on lui offrit le poste de vicaire général du diocèse de Saint-Claude mais il refusa, préférant rejoindre les populations auxquelles il s'était attaché. Au cours de son dernier voyage, il tint à revoir sa maison natale

à Septmoncel, mais il n'y retrouva ni son père, ni sa mère, tous deux décédés.

Sa Mort

Mgr. BENOIT mourut à FORT WAYNE le 26 jan. 1885 d'un cancer à la gorge. Son corps fut déposé dans la cathédrale et veillé par une garde d'honneur tandis que, durant toute une journée et une partie de la nuit, les fidèles, en une procession ininterrompue, vinrent contempler une dernière fois le visage familier de celui qui les avait tant aimés. Ses obsèques donnèrent lieu, le 30 janvier 1885, à une imposante cérémonie; à cette occasion, d'éminentes personnalités de toutes opinions tinrent à manifester leur admiration et leur reconnaissance à ce prêtre pionnier, bienfaiteur de toute une région. "Enterrez-moi dans la cathédrale, avait-il dit à son évêque, à l'extérieur des grilles du sanctuaire, afin que dans la mort, ainsi que je l'étais dans la vie, je demeure parmi ceux que j'ai aimés". C'est bien là qu'il repose, sous une dalle de marbre où l'on peut lire: "Priez pour l'âme du Révérendissime Julien BENOIT, Prélat du Saint-Siège et Vicaire Général du diocèse. Pour le clergé un père dévoué, pour les pauvres un ami généreux, le bâtisseur de cette cathédrale. Qu'il repose en paix".

Pour le souvenir...

Ces lignes ont été écrites à l'intention des "Amis du Vieux Saint-Claude" pour que soit conservé le souvenir de cet éminent compatriote, véritable pionnier de la civilisation au Nouveau Monde, qui honora grandement sa terre natale. Peut-être l'un ou l'autre de ces "Amis" aura-t-il, quelque jour, au gré d'un voyage, l'occasion de se recueillir sur la tombe de Mgr. BENOIT et de méditer sur la vie exemplaire de cet enfant de nos montagnes.

Sources

Les renseignements qui précèdent ont été recueillis dans une biographie de Mgr. BENOIT, ayant fait l'objet d'une brochure éditée à FORT WAYNE en 1885. L'auteur en était "un prêtre de la Maison Episcopale". A l'aide de la traduction de cette brochure, M. Alphonse GAILLARD a fait paraître un article sur Mgr. BENOIT dans la revue "Le Jura Français", n°80, 4ème trimestre 1958. Le portrait ci-contre de Mgr. BENOIT a été extrait de cette même brochure. En outre, nous sommes en possession d'une photographie de la cathédrale et de ses abords reproduite dans un annuaire du diocèse de FORT WAYNE que l'évêque de ce diocèse nous avait aimablement adressé en 1958.

Rouliers, Diligences et Locomotives Du Bon Vieux Temps

Conférence donnée par Louis CHARNU et Denise PIARD, tous deux amateurs des "Amis du Grandvaux"

-oOo-

Héritier d'une longue tradition familiale de transporteur et transporteur lui-même, l'auteur, assisté de Madame Piard, tente de faire revivre une industrie particulière connue de l'Europe entière. Et il est bien pour le faire! N'oublions pas que son grand-père assura pendant trente ans, à l'aide d'une diligence, le courrier St-Laurent / St-Claude, tous les jours de l'année à l'exception d'un seul jour de congé par an: celui de la fête de Saint-Laurent le premier dimanche d'août!

Quand il est question du Grandvaux, on songe tout naturellement à ses fameux "rouliers", précurseurs de nos modernes transporteurs routiers qui sillonnent les routes de France. Jusqu'à la fin du siècle dernier, pour qui voyage le long des grandes routes, il n'est pas rare de voir une calèche arrêtée par des files de voitures chargées, recouvertes d'une toile écrue et attelées chacune d'un gros et robuste cheval. Un seul homme en "roulière", portant un large feutre & d'épais souliers ferrés, accompagné d'un domestique, -quelques fois un enfant-, conduit une demi-douzaine de voitures transportant sous une couverture de paille ou de chanvre les plus précieuses marchandises. L'homme est robuste, de grande taille, au point que Bonaparte, de passage à St-Laurent, interrogea son entourage: "De quoi se nourrissent donc ces gens pour avoir aussi fière allure?" "De bolons, Général, pains d'orge et d'avoine de la grosseur du poing et si durs qu'on doit les faire tremper pour pouvoir les manger" !

Sitôt les récoltes rentrées, commence pour le Granvalier le temps du voyage. Il a révisé ses voitures, le plus souvent construites par lui-même et qu'il a su rendre adaptables aux marchandises transportées, rapprochant ou éloignant le train arrière du train avant selon les besoins. Parmi les 8 ou 10 chevaux de la maison, il a sélectionné ses attelages et, aux premiers jours de l'automne, il a chargé ses voitures de productions régionales: produits de sciage, caisses d'horloges, récipients de bois de tout calibre et, pour ter-



miner, les fromages.

Un beau matin, c'est le départ dans une grande envolée de claquements de fouet. Suivons Séverin et son frère Sylvain, tous deux fils d'Ambroise Belbenoit de Prénovel, dans leurs pérégrinations. Ils partent de Prénovel pour Chalon-s/-Saône. Là, ils troquent leur cargaison pour une autre à destination de Belfort. De cette ville, ils gagnent Aspach, puis Navilly, Saint-Vit et enfin Strasbourg. Grâce à des lettres adressées à leur famille, nous avons un aperçu des voyages, quelquefois très longs, entrepris à la demande de la clientèle. Ainsi, en 1841, 14 chariots sont chargés à Beaune et à Nuits-Saint-Georges, de vin sans doute, pour une destination qui ne nous est pas connue. En 1845, chargement au Havre pour Bâle, puis à Thann pour Paris. En 1846, de Strasbourg pour Châlons-sur-Marne, de là pour Colmar et Fernel-Voltaire. En janvier 1847, nous les re-

21 trouvons partis de Lyon pour Rouen. Ni la pluie, ni le vent, ni les mauvais chemins ne les arrêtent. Ils sont bien de la race de ceux qui, en 1812, pénétrèrent intrépidement jusqu'à Wilna, acheminant pour la Grande Armée des denrées tant attendues. Ces messages traduisent bien les sentiments des convoyeurs, les inquiétudes causées par l'état des chevaux, des équipages et aussi des marchandises: "...la jument a été traitée à Chalon, les drogues ont bien pris et elle est toujours bien franche..."; "...le Gris a reçu un coup de pied à Aspach et j'ai dû acheter une jument à Belfort pour ramener son chariot. La jument est chère (700F) mais elle se mène bien et je suis content de mon achat. Séverin n'a pas assez pour payer et il a emprunté 100F à Séraphin; il faudra les lui rendre...". Le 28 août 1842 à Navilly, une pièce de vinaigre de 228 litres se trouve à couler pour cause de mauvaise douelle: le tonnelier requis constate qu'elle se trouve en déficit de 8cm & reçoit 1,50F pour colmater la fuite. On fait halte dans les auberges où bêtes et gens trouvent à se loger et à se restaurer. A proximité se tient le maréchal-ferrant de qui on requiert fréquemment les services. Tout aussi utile, le charron répare roues et chariots. Certaines auberges recèlent des chevaux "doubliers" destinés à renforcer l'attelage pour gravir les côtes. Ce service est rarement utilisé par les Granvaliers qui, circulant en convoi, détellent leurs propres chevaux pour tracter une partie de leurs chariots puis revenir ensuite reprendre les voitures délaissées. Une activité de cet ordre génère ses propres sinistres: témoin ce roulier qui perdit marchandises et attelages dans l'incendie d'une auberge & s'en revint seul à Prénovel porteur d'un certificat du Maire de l'endroit attestant qu'il avait tout perdu "biens et chevaux". Dès 1850, les rouliers qui circulent déjà avec des licences de transport, commencent à contracter des assurances.

Enfin, au terme de 6 à 8 mois d'errance, les rouliers rentrent au logis pour le temps des semailles et des récoltes. Les chariots ramènent la pièce de vin, les semences & les quelques rares objets de consommation courante qui ne sont pas produits sur place. La bourse, serrée dans la poche ventrale de la roulière, est gonflée des économies réalisées pendant la campagne sur le prix du transport. Quelques chiffres éloquents laissent supposer que, s'ils vivaient de leur mé-

tier, les Grandvaliers ne s'enrichissaient pas. Voici quelques prix: par quintal de marchandise transportée:

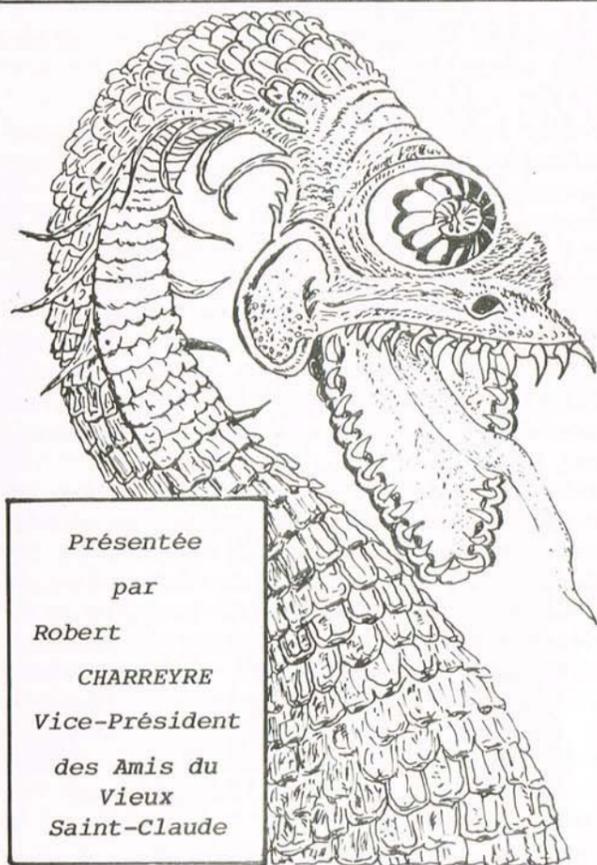
- 5 F de Strabourg à Châlons-s/Marne
- 7 F de Navilly à Strasbourg
- 10 F 50 de Thann à Paris
- 11 F 50 du Havre à Bâle
- 15 F 25 de Lyon à Rouen.

Notons au passage qu'il fallait cinq cochers du Havre à Bâle, le transport s'effectuant donc en moins d'une semaine. Gageons qu'à l'heure du repas le roulier se mue en conteur. Devant l'auditoire attentif, il énumère les différents lieux qu'il a parcourus, les villes où il est entré; ainsi l'auditoire, toujours renouvelé, apprend à connaître par ses récits, souvent mieux que par les livres, une géographie vivante et colorée de la France.

Tout comme des radeaux sur La Bienne, les "monstres rugissants et empanachés" circulant sur chemin de fer, eurent raison des transports à chevaux sur grandes distances. Avant qu'une nouvelle génération ne vienne elle-même concurrencer le rail... Mais par les distances parcourues, les arrêts aux auberges familières, le souci des engins et des marchandises, les contacts confraternels, nos modernes routiers ne sont-ils pas, à une lettre près, les héros d'une aventure qui continue?

A son sujet, Louis Charnu s'employa à fournir une chronologie complète de l'agonie des vieux moyens hippomobiles et de l'organisation sur rail & route des nouveaux transports mécaniques. Les dates de mise en service des différents tronçons de la ligne Andelot/La Cluse (PLM à l'époque) ont ainsi été notés: 15.08.1867 Champagnole/St-Laurent. 15.07.1899 St-Laurent/Morbier. 01.06.1900 Morbier/Morez. 10.08.1912 Morez/St-Claude. 10.07.1889 St-Claude/Oyonnax. Les Chemins de Fer Vicinaux du Département seront traités dans le prochain bulletin. Parmi les services de diligences, retenons celui d'une voiture de 3 places, créé le 4 août 1859 sur le parcours St-Claude/Morez par Longchaumois, avec changement de cheval à Cinquétral, adjudé à Duraffourg de Morez. Le trajet de 27km durait 6h et était tarifé 7F. Selon quelques témoignages recueillis à St-Claude et à Cinquétral, ce service, repris par la Maison Bouvet, a fonctionné jusqu'en 1921/1922. Remplacé par un petit autobus à capote en 1914, il existait aussi une diligence de St-Claude aux Moussières, par Septmoncel, longtemps menée par Jules Maillet-Guy ayant un fils encore vivant.

LA VOUIVRE



Présentée
par
Robert
CHARREYRE
Vice-Président
des Amis du
Vieux
Saint-Claude

Mythe certainement le plus populaire de notre Franche-Comté, voici la Vouivre. La description que l'on en donne est presque partout la même. Elle est, dit-on, une sorte de serpent ailé qui apparaît la nuit dans les airs comme un trait lumineux se déplaçant très vite et qui porte, soit au milieu du front, soit au bout d'une antenne, un seul œil, formé d'une énorme pierre, plus précieuse que les diamants de la Couronne de France : une escarboucle. Nous parlons de la Vouivre mais, en vérité, il y eut de très nombreuses Vouivres et on leur prête à toutes à peu près les mêmes mœurs. Elles ne se montrent jamais de jour à moins que l'éclat du soleil ne les dissimule à nos regards comme il fait des étoiles. Elles se cachent le plus souvent dans les ruines de quelques vieux châteaux, dans les ruines de ceux d'Arlay, de l'Etoile, de l'Aigle(1), de Vaugrenans, de Montrond, de la Tour-du-Meix, de Dramelay, de Vadans, de Cicon(2), mais aussi dans les falaises rocheuses qui barrent le flanc de nos montagnes jurassiennes ou qui les couron-

nent, par exemple dans le Rocher de Gar-22 gantua aux environs de Clairvaux, dans quelque grotte comme celle qui avoisine la cascade dite justement de la Vouivre aux environs de Saint-Claude, dans quelque massif d'arbres comme au Mont Blanchin proche de Cubry, dans les eaux d'une source comme celle du Doubs près de Mouthier, ou au fond de gorges comme celles de Nouailles près de Mouthier.

Elles aiment à fréquenter les fontaines & les rivières où, après avoir déposé avec soin leur escarboucle sur le bord, la cachant parfois dans la mousse, elles se baignent et s'ébattent avec autant d'aisance qu'une divinité marine.

La Vouivre qui habite la vieille tour de Vadans et qu'on appelle Mélusine, plus souvent encore la Mère Lusine, aurait reçu la mission de punir les méchants. Elle le fait de façon très originale en s'asseyant sur leur visage tandis qu'ils dorment, contact qui leur laisse au front un stigmate ineffaçable ou les rends laids. Elle était jadis une très belle princesse dont le château de Vadans était la résidence. Un jour qu'elle revenait de la chasse, elle repoussa une vieille toute courbée et sans force qui lui avait demandé la charité. Dès son arrivée au château elle accueillit avec empressement une noble dame qui sollicitait l'hospitalité et lui fit servir des mets choisis. J'ai, dit la visiteuse, trouvé à la porte du château une pauvre vieille qui m'a fait pitié mais à qui je n'avais rien à offrir. Permettez-moi de lui porter un peu de ces mets. L'autre s'indigna et affirma son mépris des petites gens. S'ils ne peuvent vivre, qu'ils meurent, conclut-elle... A peine achevait-elle ces mots cruels qu'elle entendit cette condamnation terrible prononcée contre elle. Puisque tu es si dure pour les faibles, lui lança la visiteuse, tu vas recevoir ton châtement. Je suis une fée et je veux que tu deviennes un serpent qui se traînera dans les fosses de ce château. Tu le restera jusqu'au jour où il me plaira de te donner des ailes pour que tu sois une de ces vouivres si détestées des hommes. Et la chatelaine resta serpent, cent ans durant, au bout desquels elle devint Vouivre. Les Vouivres sont le plus souvent préposées à la garde de trésors cachés dans les ruines des vieux châteaux et elles se montrent implacables avec les imprudents qui cherchent à s'en emparer. L'une d'elles passe pour avoir apporté sa protection au célèbre Claude PROST, de Longchaumois, au temps de la lutte qu'il menait

23 contre les Français engagés dans la guerre de trente ans. Elle ne le quittait pas et lui signalait tous les dangers en criant : la cuzon..la cuzon..mot patois invitant à la vigilance et sous lequel il est resté connu.

Persécutrice des méchants, gardienne de trésor, protectrice d'un valeureux soldat, une Vouivre jouant l'un de ces rôles ne nous est pas odieuse. Mais, trop souvent, elles se sont montrées des monstres acharnés à nuire. Elles s'attaquaient aux enfants, aux vieillards, aux femmes et même aux hommes; nul n'osait sortir la nuit aux environs des lieux où elles se tenaient. L'une d'elles avait rendu aveugle un paysan de Cubry; la même, ou une autre, avait rendu idiots ou paralytiques de petits bergers qu'elle avait frôlés; celle de la cascade proche de St-Claude, qui porte son nom, avait même dévoré le fils du fermier voisin.

Presque toujours, qui s'en prenait à une Vouivre n'aspirait qu'à lui enlever son escarboucle pour en tirer profit. La Marguerite, de Mouthier-Haute-Pierre, rêvant un soir de richesse au bord de la Loue, aperçoit une Vouivre descendant au fil de l'eau. Etourdie par violent coup de queue de l'animal alors qu'elle tendait la main vers sa convoitise, elle revient à elle serrant un objet sur sa poitrine. Serait-ce l'œil merveilleux? Ce n'est qu'une modeste tête de chou! Nicolas, du même village, pêchait la truite dans les gorges de Nouailles quand, la nuit tombée, il surprend une Vouivre et s'efforce par surprise de se saisir de l'escarboucle. Lorsque le lendemain on veut enlever le cadavre, il se réduit en cendres! Un procédé assez répandu consistait pour les paysans à se dissimuler sous un cuvier à lessive placé près des fontaines ou rivières fréquentées par la Bête, comme on dit à Mouthier. Lorsque, sans méfiance, la Vouivre se met à l'eau après avoir déposé son joyau, nos payans soulèvent le cuvier, s'emparent de la pierre et se remettent à l'abri! Un paysan de Condes avait ainsi réussi son entreprise mais il mourut le lendemain même. Celui du Cul du Bief, près de Mouthier, troqua l'escarboucle à Dijon contre d'abondantes pièces d'or. Lorsqu'il voulut étaler son trésor sous les yeux de sa femme, les pièces d'or s'étaient muées en feuilles de ..foyard. Le désespoir lui blanchit les cheveux en instant et le fit trépasser le même jour.

En 1808, le trésor du château de Valempoulières, farouchement défendu par la Vouivre, tenta trois Parisiens aventureux. Munis de

papiers couverts de nombreux cachets et signatures, ils en imposèrent autant aux autorités locales qu'au factionnaire du château. Bien que le curé de Valempoulière ait consterné les 500 habitants du village en déclarant qu'il n'y avait pas plus de Vouivre que de Trésor, ce dernier avait cependant été bien localisé dans le tréfonds, grâce à la baguette des Parisiens, et aussi estimé de façon précise. Trois millions, somme pharamineuse, étaient à retirer des ruines: l'un reviendrait à l'Etat, l'autre aux chercheurs, un troisième à la population du village. Voilà les Valempoulières en transes, eux qui, depuis des siècles, se transmettent la légende du trésor enfoui sous la forteresse en partie rasée par Louis XI. Ils versent la moisson d'écus demandés par les Parisiens pour fouiller et boiser jusqu'au gisement du pactole et on leur a promis que le trésor serait réparti proportionnellement aux dépenses avancées par chacun. La Vouivre, un peu oubliée durant les parloches et la collecte des écus, attaque brusquement alors que les travaux commencent à peine. Du sang partout..sur les mains, sur la figure, sur les vêtements des trois chercheurs et le plus ensanglanté hurle, éperdu: "la Vouivre, la Vouivre, elle me suce le sang..je la vois..je souffre..bonnes gens ..attelez vite un petit coche. nous devons nous faire soigner à l'hôpital d'Arbois.. et surtout qu'on ne touche pas jusqu'à notre retour aux tibériades ni aux malles qui sont dans nos chambres.." Le coche disparut au loin, tressautant dans le vieux chemin qui conduit à Arbois, mais on ne revit jamais ses occupants! Ils ne se présentèrent point à l'hôpital et leurs malles ne renfermaient que des cailloux. Quant à la sanglante attaque de la Vouivre sur les trois fripons, l'un d'eux révéla, dans une lettre adressée au curé, qu'après s'être ouvert une veine cubitale il s'était aspergé de son sang et avait ensuite aspergé ses deux compères. Ils n'avaient point ravi le légendaire Trésor du château mais ils avaient bien emporté celui que tous les pauvres paysans du village avaient gagné à la sueur de leurs fronts.

Qu'on n'imagine pas la croyance en la Vouivre si éloignée de nous. Il y a un siècle, à Pezeux, la Françoise, sur la courtoise demande deux beaux messieurs inconnus et la sollicitation de 40 napoléons de 20F, accepte d'être nourrice à gages d'un enfant de moins de huit jours. Les visiteurs s'éloignent dans leur luxueuse chaise de poste et aussitôt les commères

du village, déjà alertées et avides d'être renseignées, convergent vers la cuisine de la Françoise dont le premier soin avait été de cacher ses 20 pièces d'or. On l'assaille de questions: d'où viennent-ils, comment s'appellent-ils, et surtout, combien ont-ils payé? La Françoise se dérobe, mais on insiste, et elle finit par avouer: huit cents francs! Jésus, Maria! Faut que ce soit au moins le fils d'un prince pour qu'on te baille une telle somme. Mais d'abord, est-ce un garçon ou une fille? On se saisit alors de l'enfant et chacune des commères veut le déshabiller pour admirer la richesse des broderies et des dentelles. Le déshabillage n'est pas achevé que toutes les commères poussent des cris d'horreur! La tête du bébé, son torse, ses bras sont bien ceux d'un enfant

normal mais la partie inférieure du 24 corps a une forme allongée rappelant la queue d'un serpent. Elle est jaunâtre et recouverte d'écailles. Jamais je n'élèverai ce monstre, crie la Françoise! Qu'il crève au plus vite! Le curé du village, averti, baptise le petit être "sub conditione" selon le droit canon. Venu de Dole, un médecin déclare qu'il n'est pas viable et, de fait, il meurt quelques jours après. Pour les vieilles gens de Pezeux, cet être, ce monstre, on ne pouvait le contester, était bien l'enfant d'une Vouivre.

(D'après un texte de Louis Martin)

(1) Au nord de la commune de la Chaux-du-Dombief. (2) Commune de Vanclans, canton de Vercel.

---ooo000ooo---

85 ans de RUGBY à Saint-Claude par alix poncet

Si l'on demandait à un Sanclaudien d'aujourd'hui comment le rugby a pu venir s'implanter dans sa petite ville, il penserait sans doute qu'il est venu "d'en bas", midi et sud-ouest, par quelque cheminement à travers la vallée du Rhône & Lyon. Eh bien, Non ! Le rugby nous est venu de Genève. En effet, à cette époque, quelques Sanclaudiens membres de la société de gymnastique "La Franc-Comtoise" qui se rendaient à Genève pour disputer des concours, avec la "Servette" notamment, virent des Anglais pratiquer ce sport. Ils furent conquis et décidèrent de fonder un club à Saint-Claude. C'est ainsi que le 30 mars de l'an 1900 fut fondé le Football-Club-San-Claudien qui avait comme but la pratique du rugby et des sports athlétiques. Les membres fondateurs de cette première réunion furent: Aimé Bouland, Désiré Besson, Edgard Mermet, Maurice Salvat, Arsène Gros, Alix Morel, Georges Alex, Fernand Vincent, Paul Caze, G. Monciardini, Saint-Oyant, Bourgeat, Bouvard, Léonce Moyon, Raymond Lançon, Désiré Benoit-Gonin et Deluermoz. Le premier bureau élu le 6 avril 1900 se composait d'Aimé Bouland, président; Désiré Benoit-Besson, vice-président; Edgard Mermet et Laurent Gros, secrétaires; Arsène Gros et Alix Morel, trésoriers; Maurice Salvat et Georges Alex, assesseurs. La cotisation annuelle, fixée à 6F, pouvait être payée par mensualités. Le nombre des adhérents fondateurs fut limité à 40, c'est-à-dire un

nombre d'adeptes suffisant à la formation de deux équipes de rugby. Les trois premiers initiateurs au jeu de rugby furent André Lançon et Georges Lacroix qui pratiquaient au Lycée Lalande à Bourg et M. Bon, instituteur à St-Claude, qui avait joué à l'Ecole Normale. Tout d'abord les deux équipes de rugby, l'une en maillots noirs et jaunes, l'autre en rouge et noir, pratiquèrent le jeu exclusivement entre elles pour la raison qu'aucun club similaire n'existait dans la région à cette époque. La première difficulté consista à trouver un terrain. Après discussion avec le propriétaire du terrain de Serger, M. Dalloz, et les deux locataires du même terrain, MM. Lacroix et David, ces derniers consentirent à sous-louer, pour le loyer annuel de 100F, un champ de 100mx 65m que le Club devait clôturer. Ce bail a été conservé.

Au P.V. de la réunion du premier août 1900 nous lisons: "Le premier match se fera dimanche 9 août afin de profiter de la présence à St-Claude de M. Bon, instituteur, comme arbitre. L'équipe Bouland aura le maillot avec écharpe jaune et l'équipe d'Alix Morel le maillot avec écharpe rouge. Il sera offert un petit cadeau à l'arbitre. Après le match, casse-croûte à St-Blaise". Le vestiaire de Serger était des plus rudimentaires: deux sociétaires, MM. Alex et Cretin avaient été chargés d'apporter une bâche.

Rapides furent les progrès réalisés et

25 dès 1901, le FCSC. était à même de conclure avec Max Burgi, dirigeant de l'Athlétic Club Genevois, un match pour septembre. Les pourparlers avaient été entamés à Morez, à l'occasion d'une épreuve dans cette ville où notre équipe de course à pied s'était couverte de lauriers. Un second match eut lieu le 27 octobre à Serger où le public fut entraîné par un défilé avec tambours et clairons. Le 24 septembre eut donc lieu le premier match de rugby international disputé à Serger; résultat nul, 3 à 3. Le 30 novembre 1901, le FCSC. remportait sa première victoire en match amical en battant l'A.C. Genève par 4 à 0.

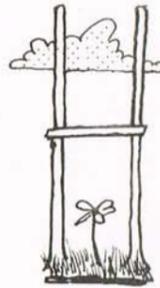
A cette époque le rugby n'est pratiqué en France que par un nombre assez restreint de clubs et le territoire est divisé en régions géographiques. Dans celle de l'Est figure naturellement Saint-Claude, parmi d'autres et les deux principaux: le R.C. Chalon et le RC. Bourguignon. En cette même année 1901, le bureau du FCSC. règle la question du vestiaire en louant un local à Rochefort; il fait aussi imprimer la règle du jeu qui sera vendue sur le terrain. Le dimanche 30 mars 1902, premier déplacement en match revanche contre l'A.C. de Genève. Départ à 7h et retour le lundi vers 23h. Prix de la sortie: 10F.

En 1903, un championnat régional est organisé mais en raison des moyens de communication de l'époque confèrent à chaque déplacement le caractère d'une véritable expédition. Le FCSC. jouera contre Chalon & Chambéry mais, contre le dernier club, sur le terrain de Nantua ou de Bellegarde. Après 3 ans d'existence, le club s'est structuré et la limite des 40 a été abrogée. Les cotisations, les produits des bals, (à 0,75F l'entrée), les "appels au peuple" et la subvention municipale alimentent les finances. L'indemnité à l'équipe visiteuse est de l'ordre de 60 à 80F.

En 1904, St-Claude remporte sa première victoire en championnat en battant Chalon par 6 à 3. C'est Autun qui succombe ensuite. Le dernier match contre Dijon a lieu à Mâcon et St-Claude enlève le titre par 3 à 0. A partir de 1905, le club compte trois équipes (1ère, 2ème, 3ème séries). Les licences avec photographie, coûtant 0,25F, sont exigées pour les matches de championnat. Un match est conclu avec le "Servette" de Genève, de renommée internationale, qui se fit bel et bien battre. Cette journée est restée tristement célèbre par la coupable attitude des Suisses qui transformèrent la fin du match en une tragique partie de lutte. En 1906, St-Claude ayant fait match nul avec Dijon en Championnat de l'Est,

n'est jamais avisé d'avoir à jouer contre ce club un match prétendu indispensable et se trouve éliminé du championnat pour cette raison. Les réclamations n'aboutissent pas et St-Claude se retire du Comité de l'Est pour demander 2 ans après son admission au Comité du Sud-Est devenu le Comité du Lyonnais. 1907. Le 24 mars à Serger, St-Claude bat Chalon en finale du championnat de l'Est, 2ème série. Divergences de vues parmi les dirigeants au sujet de l'attitude envers le Comité de l'Est. Bouland, fondateur, est remplacé à la présidence par Edgard Mermet. 1910. Affiliation au Comité du Sud-Est (Lyonnais). On parle de "Commission de Rugby" et d'un "entraîneur". Le comité directeur est porté à dix membres et la commission de rugby à six par suite de la croissance des effectifs. Le 28 février, on décide de modifier les couleurs du club et d'adopter le ciel et blanc. A la présidence, Henri Vuillard succède à Edgard Mermet. 1911. Finale le 25 février du championnat régional de 2ème série. St-Claude gagne par 9 à 3 devant le SA. Lyonnais.

Cette saison 1911-1912 fut triomphale, comme l'a écrit le fondateur Léonce Moyon. Tous les clubs du championnat régional sont battus et, en finale, Saint-Etienne s'incline devant les pipiers. Dans le Championnat de France qui suit, Clermont-Ferrand est battu de même que Le Creusot qui a pourtant éliminé Voiron, champion des Alpes, et Nancy, champion de Lorraine. Dans ce match du Creusot, aucun point n'avait été marqué au cours de la première mi-temps; la seconde entamée, les colosses creusotins faiblissent et Saint-Claude marque coup sur coup 3 essais et se qualifient pour jouer à Paris. Applaudissements, acclamations, hurlements, délire, envahissement du terrain, haie d'honneur, défilé triomphal en ville, musique en tête. Quelques joueurs de l'équipe: René Nicod, bourrelier; Marius Grappin, voyer; Grostabusiat; André Vuillermoz, médecin; Charles Herzog, épicière; et tous les autres héros. 1912. St-Claude est champion régional des séries 1 et 2. En championnat national, il succombe en demi-finale (14-0) devant le Cercle Amical Parisien. Le FCSC. a consacré son titre de grande équipe. 1913. Éliminé par Mâcon en championnat, le club prend sa revanche en parvenant à la finale française du Challenge Franco-Suisse mais perd le 9 nov. 1913 devant le F.C. Lyon. 1914. Le club est champion du Lyonnais mais perd le 8 fév. 14 contre Dole, 3-4, le 1/4 de finale du championnat de France.



1914-1918. Survint la mobilisation puis l'holocauste. La quasi totalité des joueurs était "au front". Beaucoup ne devaient pas revenir ou revenir mutilés. Cinquante & un noms sont inscrits sur le monument aux morts du Stade de Serger dont le lieutenant Froidurot qui devait donner son nom à une rue du quartier de St-Hubert.

1919. Quelques éléments de valeur échappés à la tuerie permettent de constituer une équipe valable: René Nicod, Marius Grappin, Félicien Secrétant, Paul Boulette, César Patel, Charles Herzog, Grostabussiat, Louis Buchin, Arbez, etc. sous le capitanat de Blancvilain, professeur au Collège. Henri Vuillard, à la tête des destinées depuis 1910, laisse la place à Léon Verjus, "grand président". A l'issue de la saison qui commence à l'automne, le club est champion du Lyonnais mais échoue devant le Stade Français, 0-6, en demi-finale du championnat de France. 1920. Création de la Fédération Française de Rugby (FFR) et de ses Comités Régionaux, structures qui ont subsisté. Le championnat se déroule sur le plan régional et chaque club aligne 2, 3 ou 4 équipes selon ses possibilités; ce système devait être modifié en 1932/33 dans un sens plus équitable.

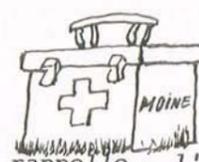


1921. Henri Aerschott, dit Ascot, arrive d'Oyonnax où il constituait avec Orphidan une fameuse paire de "demis". Il prend la gérance du Café des Sports (devenu Le Bayard) et sait imposer aux joueurs cohésion & esprit d'équipe. Apparaissent des "jeunes pleins de promesses": Arbez dit le Cab, Paul Lançon, Paul David, Gindre dit le Copain. L'équipe enlève au FC Lyon le titre de champion du Lyonnais, 1^{re} série, qu'il détenait depuis longtemps. 1922. L'équipe conserve son titre en battant une seconde fois le FC Lyon mais échoue en demi finale du Championnat de France. 1924. Finaliste régionale, l'équipe échoue devant Vienne, 0-4. Contre une sélection Oyonnax/St-Claude, les Anglais donnent la leçon: Oxford, 42 à 11; Cambridge, 34 à 12. Ascot s'en va. Paul David est capitaine. 1926. Année de malchance. Crise d'autorité dans le jeu. Déjà reléguée en promotion, l'équipe évite de justesse la descente en seconde série. Revanche sur les Anglais: une sélection Oyonnax/Saint-Claude bat Oxford à Oyonnax. 1927. Lueur d'espoir: arrivée de Rosier, joueur confirmé, carrure imposante, force de la nature. L'équipe est en division "Honneur". Une nou-

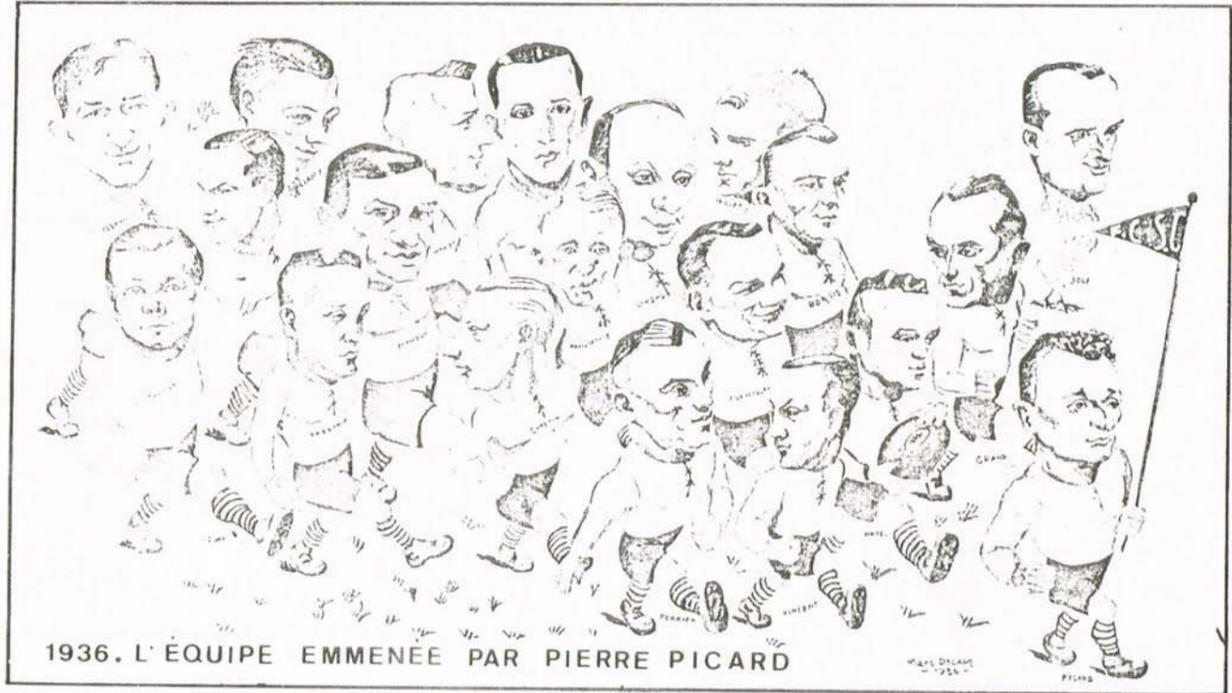
On a pu dire du rugbyman

.....le visage souillé de terre, de sueur et parfois de sang, il est sur le stade l'homme de mérite. Il trouve en lui l'enthousiasme et le don de soi-même. Gagne-t-il, il ressent le frisson de la victoire; perd-il, il aura tout tenté. Jamais il ne recherchera sa place parmi ces âmes froides et timides qui ne connaissent ni la victoire ni la défaite.

velle vague de jeunes apparaît: Paul Piany, André Grand, Borgis, Victor Grand, Georges Tabourin, Vanthier, Mastalli, Pierre Picard, Genevois, les frères Vincent (André, Raymond, Léon), Grenard, Robert Millet, Perrier M., Mathon, Chongnet. 1928. L'équipe se qualifie à l'issue des poules de trois mais elle perd la demi-finale contre Roanne, 3-13. 1929. L'équipe accède en division d'excellence en battant Mazamet à Avignon par 19 à 3. 1930. Toujours à Avignon, consternation dans le vestiaire quelques instants avant le match de barrage qui doit être absolument gagné pour que l'équipe demeure en "Excellence": il n'y a que 14 joueurs! Certains, comme Rozier, ont refusé de jouer pour protester devant la Fédération contre le principe même de ce barrage. Que faire? Forfait ou jeu à 14? Albi, l'autre barragiste, gagnera dans les deux cas. Alors fuse la décision du responsable, géniale, héroïque, galvanisant toutes les énergies: on fera jouer le soigneur, Félix Lacroix dit le Moine! (Dévoué & regretté). Le remarquable fit aussi place ce jour-là à l'invraisemblable car St-Claude battit Albi par 9 à 5 et restait ainsi en "Excellence". 1931. A Lyon, devant onze mille personnes, en Championnat du Lyonnais, le FCSC perd la finale devant le LOU., 15 à 3.



1932. Match perdu à Narbonne 3-8, par la presse languedocienne donne aux pipiers le nom de "Basques de l'Est" tant leur façon de jouer rappelle l'élégance des équipes basques d'antan! Le TOEC est battu à Toulouse par 9 à 3; Brive, 17 à 7; St-Vincent-de-Tyrosse 22 à 10. 1933. Le chômage sévit durement dans la Cité depuis quatre années et de nombreux joueurs partent gagner leur vie ailleurs. L'équipe a été rétrogradée dans division "Honneur" mais n'est-ce pas merveilleux de l'avoir vue parvenir si haut dans la compétition nationale avec des éléments locaux. Honneur au quinze Rozier!!



1934. Après quinze ans de présidence, Léon Verjus se retire et laisse la place à Robert Pécelet, un mordu! Pierre Picard assure le commandement et Georges Tabourin, dévoué et inusable, encadre et initie les jeunes. 1936. A Toulouse, en finale du Championnat de France "Promotion", l'équipe est battue par Graulhet, 0-3. 1937. Paul Boulette devient président; son mandat sera de courte durée. 1939/1944. Mobilisation, hostilités, débâcle, nombreux prisonniers parmi les joueurs. René Nicod devient président et tente de redonner au club une activité compatible avec les nécessités de l'heure. On se déplace en "gazo" avec le casse-croûte dans la musette et les tickets de pain, lorsqu'il en reste. La grande râfle nazie du 9 avril 1944, 302 hommes & jeunes gens, amenuise encore les effectifs du club. 1945. Jules Monneret, industriel, devient président et s'attache à réorganiser le club et lui donner son lustre passé, secondé dans cette tâche par les vice-présidents Alix Poncet et Charles Lamy. Peu après, il est fait appel au capitaine entraîneur Robert ARAGO; malgré ses efforts, l'équipe rétrograde dans les divisions inférieures. 1949-1951. Maurice Andrieu, nouveau capitaine venant de Montauban, fait du bon travail et le 13 mai 1951, en battant Montréjeau 3 à 0, Saint-Claude est Champion de France "Promotion", premier titre national pour le club. 1952/1957. Le siège du club est transféré au café, 9, bd. République, et la gérance en donnée à Robert Médus, nouvel entraîneur.

En sept. 1953, il est remplacé par André Pagès, ex-international B, ex-capitaine du CS Vienne, dont l'arrivée à St-Claude marque une époque dans la vie du club. Le 15 mai 1955, à Châteaurenard, St-Claude perd contre Quillan la finale nationale de sa division malgré les 1 500 sanclaudiens présents. L'équipe joue en 2^{ème} division fédérale et la saison 57-58 fut un "Grand Crû" puisqu'elle permit d'accéder à la première division par le match gagné contre Foix, le 20 avril 1958 à Toulon, 3 à 0, grâce à la botte de Jean Féroul. L'équipe devait se maintenir en "Nationale" durant 17 années. 1958. Jules Monneret est remplacé à la présidence par Fernand Meinier. Match mémorable à Serger contre Aurillac; les deux équipes sont à égalité, 6 à 6, mais St-Claude domine.. domine.. l'essai chauffe. Consternation et tollé général lorsque l'arbitre Marcus arrête le match 10 minutes avant la fin du temps réglementaire. Inquiet de la tempête qu'il déclenche, il vérifie, reconnaît son erreur, mais maintient sa décision! 1960/61. Très belle saison; St-Claude ne connaît pas d'échec à Serger. 1962. Fernand Meinier cède sa place de président à Etienne Brun, industriel; ce fut un grand président auquel le club doit énormément. 1964. André Pagès, 41 ans, est remplacé par Roland Crancée, du FC Lourdes, au coup de botte ahurissant. Michel Doudier est lauréat national du concours de jeune joueur. Au cours des deux saisons qui suivent, l'équipe se rode au rythme de la première division.

La Chanson des Footballeurs (1908)

28

Au cours de la conférence donnée aux "Amis" le 7 mai 1985 par Alix Poncet à l'occasion du 85ème anniversaire du Foot-Ball-Club-San-Claudian, un ancien joueur bien connu, Georges Tabourin, si justement qualifié "dévoué et inusable" dans le texte qui précède, interpréta pour l'auditoire "La Chanson des Footballeurs". Il l'avait apprise dans sa jeunesse avec les rugbymen qui la chantaient en défilant en rue du Pré pour se rendre à Serger. La voici ci-dessous, lue au son et transcrite dans le langage des notes par Jean-Pierre Comoy, professeur au Conservatoire local.

Le di-manche quand on n'sait pas qu'faire, Au lieu d'a-ller s'a-tta-bler au ca-fé, A boire des
bocks ou d'au-tres verres, Les Foot-ba-lleurs vont à Ser-ger. Il faut les voir, il faut les
voir quand y-a sé - an-ce, Dans les mê - lées ou dans les cou-loirs, Ils n'ont pas peur de la dé-fai -
-llance et n'ont pas peur de re-ce voir, Jo-yeux foot-ba-lleurs, Chan-tons tous en chœur
A nous la cha-leur, les gnons et les bosses Joyeux Foot-ba-lleurs, Chan-tons tous en chœur
Rire et cha-hu-ter, voi-là le vrai bon-heur

Suite de la page 27

1967-68. Net redressement; l'équipe est 5^e de la poule avec 27 points. 1969. Qualifiée pour les éliminatoires avec trente points, l'équipe échoue à Cahors, contre Tulle en 1/16^e de finale. 1970. St-Claude est 7^e de la poule, devant Foix qui est reléguée. 1971. Etienne Brun, fatigué, laisse la présidence à Stéph. Manzoni, indust. 1971-72. Recette record à Serger avec le Stade Toulousain. La victoire à Graulhet nous apporte la 4^e place & la qualification mais Narbonne met fin à l'aventure, sur le terrain de Vichy, par 27 à 3. 1972-73. Place de 7^e dans la poule, devant Oloron. 1973-74. Bonne prestation dans la fameuse Coupe Jauréguy. 1974-75. St-Claude est dans le groupe B de la 1ère division dite "Nationale". Roland Crancée, partant à Châteaurenard, est remplacé par Jean-Paul Raymond, International B, 3ème ligne san-claudien ayant évolué quelques années avec le Stade Dijonnais. Dans les saisons qui suivent, l'équipe assure son maintien en division "Nationale", quelquefois avec difficulté. Doudier se distingue en pas-

sant le cap des 1000+ de sa carrière au cours d'un certain match à Serger, contre Carmaux. 1979. L'équipe est reléguée en 2ème Division après un bail de 20 ans. Peu après, avec l'aide du regretté Clarence Reed, Nigel Horton, venant de Toulouse, ex-capitaine de l'équipe d'Angleterre, prend la direction du "quinze". Avec les plus beaux lauriers, il sut conquérir l'estime et la sympathie de tous. 1982. Le 2 mai, battant Villefranche-de-Lauragais par 15 à 6, les san-claudiens retrouvent la division "Nationale" groupe B. Un faux pas en 82-83 conduit à la relégation pour l'année suivante. Le purgatoire ne dure cependant qu'une année et, après réception de renforts tels que Philippe Tournier, Claude Cabaud, les frères Fiori, Serge Perrier, François Afb, Alain Prost-Dumont, l'équipe

Second Couplet

Il est vraiment très difficile
De trouver même en cherchant bien
Des gaillards aussi peu fragiles
Que les Footballeurs san-claudiens
Quand dans la rue, quand dans la rue
La bande passe
Trompette en tête, rubans rouges aux chapeaux
Il y a des gens que ça tracasse
Les Footballeurs chantent plus haut.

29 termine sereinement en tête de poule et gagne sa réintégration en Nat. B. devant Mouguerre (64), terrain de Guéret, 15 à 6, dont deux essais-percussion, sur pénalités, joués selon la méthode inventée par le Grand Nigel! La course pour le titre de 2^e Div. est stoppée peu après, par Lombez, en demi-finale, Horton ayant été blessé très tôt dans ce match. L'équipe s'étoffe de Didier Sculfort, Franck Goyet, Christian Herzog dont le père et le grand-père avaient déjà joué en équipe première (qui dit mieux?), Michel Gauthier, l'ouvreur d'Angoulême. 1984-85. Une défaite à domicile (Montchanin) et un match nul (Chambéry),

mais deux victoires à l'extérieur (Stade Clermontois et Vichy) qui assurent la qualification pour les phases finales du championnat de France, Nationale B. Las, à Ussel, Marmande prend le meilleur sur St-Claude en 1/16^e de finale. Et maintenant, que le 85ème anniversaire du club a sonné le 30 mars dernier, souhaitons que nos bons joueurs se maintiennent, que les jeunes s'approchent du rugby & s'affirment, qu'une grande équipe du F.C.S.C. renaisse et qu'elle rejoigne sans tarder la place que son valeureux passé lui mérite: Le Groupe A de la Division Nationale. Allez les Bleus!!

---oooOoo---

Les Archives de l'Abbaye sources de l'Histoire de Saint-Claude

Extrait de la conférence donnée le 4 juin 1985 par M. Henri Hours, diplômé de l'Ecole des Chartes, Directeur du Service des Archives du Jura.

Sources de l'histoire de Saint-Claude, ces archives de l'Abbaye le sont en réalité mais il ne faut pas omettre d'ajouter qu'elles dépassent de beaucoup le seul intérêt local. Elles concernent l'ensemble du Jura, essentiellement du Haut-Jura, et aussi des régions voisines comme le Pays de Gex & la Bresse. Elles concernent aussi l'ensemble de la France par les possessions que Saint-Claude pouvait avoir ailleurs. Enfin, par la nature même et l'ancienneté des documents qu'elles renferment, elles concernent toute l'histoire de la civilisation occidentale. Le conférencier traita de l'état général des documents, des raisons de leur abandon partiel, des préoccupations du Service National à leur égard. Enfin, il présenta quelques documents marquants.

-ooo-

Les archives de St-Claude ne sont pas classées. Il y a maintenant près de deux siècles qu'elles sont dans le domaine public, ayant été confisquées et remises au district de St-Claude dès la fin de l'année 1790. Elles ont été remises au Service des Archives du Département en 1803 et elles ne sont toujours pas classées. Cela peut paraître surprenant. Un inventaire en avait été dressé après la sécularisation de l'Abbaye, en pleine activité du Chapi-

tre, à l'instigation de l'Evêque Méallet de Fargue, en 1783, par un notaire de St-Claude: Jean Amédée Colomb. Cet inventaire représente un gros registre in-folio de 815 pages. C'est un très bon travail pour ce que l'on savait faire à l'époque et pourtant, il est inutilisable. D'abord parce qu'il y a eu un certain nombre de dispersions dans les archives mêmes de l'Abbaye: tout n'a pas été remis au District, tout n'a pas été transféré à Lons. Certaines de ces archives étaient restées dans ce qu'on appelle la salle des archives au flanc sud de l'église St-Pierre - c'est ce que nous apprend Dom Benoit - et elles avaient été saisies, non pas par le District, mais par la Municipalité. Je ne garantis pas que toutes s'y trouvent encore. M. Romanet les connaît bien! Il y a, par exemple, ce très beau terrier, recueil des droits seigneuriaux que percevait l'Abbaye, en l'occurrence le Pitancier, sur la région de la Mouille. Ce document, datant du début du XVI^e s., a d'ailleurs fait l'objet d'un travail d'étudiant sur la vie rurale à l'époque. On y trouve encore un dossier relatant les quartiers de noblesse de quelques religieux de l'Abbaye, justifications fournies lors de leur admission au Chapitre. Il y a des pièces concernant les délibérations capitulaires ainsi que des registres de comptes de l'Evêque à partir de 1763. Enfin, il y a beaucoup de distractions de pièces lors du rétablissement du siège épiscopal de St-Claude en 1834. L'Evêque réclamait au Gouvernement la restitution d'un certain nombre de documents dont il estimait avoir besoin pour la gestion spirituelle de son diocèse. Les autorités préfectorales se faisant tirer l'oreille, Désiré Monnier, archiviste départemental, de concert avec le repré-

sentant de l'évêché, procédèrent à un tri du fonds d'archives. Un certain nombre de pièces médiévales de seconde importance et un lot beaucoup plus relevé de titres domaniaux concernant les possessions de l'Abbaye furent alors transférés à l'évêché où ils se trouvent encore. Cette situation se règlera peut-être un jour; pour l'instant, l'important est de savoir où se trouvent les documents. Enfin, il est difficile de ne pas mentionner qu'à des époques & dans des circonstances indéterminées, des consultants malhonnêtes ont réussi, dans les locaux mêmes des Archives, à soustraire frauduleusement des documents dans des liasses non encore inventoriées. Une preuve m'en a été apportée tout récemment lorsque j'ai découvert à St-Didier, dans un lot d'archives, 5 actes des XIII^e & 14^es., provenant visiblement du fonds de l'Abbaye, concernant le Prieuré de la Madeleine des Bois, autrefois sur le territoire de Ruffey dépendant de St-Claude.

Ces dispersions et démembrements sont cependant très relatifs car le fonds de l'Abbaye de St-Claude représente actuellement plus de 50m de rayonnement. Celui de l'Abbaye de Baume-les-Messieurs, le second en importance dans le Département, ne couvre qu'une trentaine de mètres. Seules les grandes abbayes parisiennes et certaines du Midi de la France peuvent s'enorgueillir d'un volume plus important. L'ampleur du fonds de St-Claude explique en partie l'état dans lequel il se trouve. C'est une tâche de très longue haleine que de classer 50m d'archives qui, à la suite de brassages successifs & de déménagements, sont quasiment en vrac et appellent un examen pièce par pièce.

Un premier travail de classement fut entrepris à la fin du XIX^es. par l'archiviste Libois, bien connu pour ses travaux sur la période révolutionnaire publiés par la Société d'Emulation du Jura. Alors qu'il travaillait sur ce fonds depuis une année, il reçut l'ordre de son Ministère d'inventorier les fonds des Administrations Révolutionnaires. Ce qu'il fit, en bon fonctionnaire, abandonnant les archives de Saint-Claude. Dans les années qui suivirent, Libois dut faire face à un premier déménagement de son service d'archives et son travail sur St-Claude en fut une nouvelle fois retardé. Beaucoup plus tard, dans les années 1960, M. Boyer et l'abbé Berthet entreprirent un travail bénévole de classement du fonds. Non seulement aucun ne put l'ache-

ver mais encore ils s'ignorèrent et travaillèrent isolément à leur étage respectif, puisqu'aussi bien le fonds de St-Claude était à cette époque logé sur deux niveaux. Ils ont commis l'erreur de mettre la même cote aux liasses qu'ils inventoriaient et on se trouve actuellement pour les 150 premières cotes avec deux liasses n°1, deux liasses n°2, etc. ce qui multiplie par dix les difficultés pour retrouver une pièce à partir des fichiers qu'ils ont établis. Ils n'ont d'ailleurs travaillé que sur 150 liasses sur les 600 à 700 qui constituent le fonds; ce dernier n'est donc que partiellement inventorié. De plus, le travail n'a pas été exhaustif et ainsi, une pièce ayant fait difficulté, a été laissée en place sans référence.

Il est intervenu en 1977 un nouveau déménagement des Archives Départementales pour leur installation dans le bâtiment actuel. Après le départ déjà lointain de Gustave Duhem, tant intéressé par St-Claude, les archivistes se sont succédé à une cadence assez rapide et, seule, Melle Marion est restée de 1969 à 1978. C'est précisément elle qui eut à déménager 7 à 8 km d'archives, soit pratiquement 2 années de travail exclusif d'un service, si l'on veut s'y retrouver après le déménagement. En l'état actuel, nous avons 300 liasses qui ont une cotation en double. Ces liasses ne sont pas cohérentes & présentent souvent un mélange de pièces n'ayant aucun rapport entre elles. Enfin, 300 liasses ne sont pas analysées. Pour ce qui est du fichier établi par Boyer & Berthet, il a été collé sur des feuilles pour éviter le déclassement. Malheureusement, le déclassement avait précédé le collage, si bien que des pièces du Prieuré de Saint-Lupicin peuvent se retrouver avec d'autres pièces du prieuré d'Arbois ou de celui des Bouchoux.

En voyant cette situation lors de mon arrivée à Lons en 1982, ma première intention a été d'entreprendre d'y mettre de l'ordre. Après trois années de travail, dix mètres sont actuellement traités, analysés pièce à pièce, sans que rien ne soit en attente. Les fiches sont classées méthodiquement et elles sont disponibles pour ceux qui souhaitent travailler; les communications de pièces peuvent se faire mais je ne les encouragerai pas, craignant des mélanges, tant que les cotes n'auront pas été reportées sur les documents.

Bien que ce fonds de Saint-Claude soit essentiel à la connaissance de l'histoire, l'achèvement de son classement ne peut

31 être le travail prioritaire de mon Service et, pour cette raison, cinq à dix années me seront encore nécessaires pour en venir à bout. Vous comprendrez que je dois aussi me consacrer aux 8 à 9 kilomètres de fonds d'avant 1940, dits fonds anciens, dont 5 à 6 km ne sont encore classés. Sont au nombre de ces derniers, 1.500 m d'archives judiciaires d'avant la Révolution, d'une richesse considérable, 70 à 80m de votre Grande Judicature de St-Claude, les pièces de tous les établissements religieux supprimés à la Révolution, à l'exception de celles de Baume et des abbayes cisterciennes déjà inventoriées. L'engorgement dans le passé a été la conséquence d'une insuffisance notoire de personnel et mes prédécesseurs ont fait ce qu'ils ont pu. Outre ces fonds anciens en instance, il faut maintenant faire face au déferlement des archives contemporaines et à la récupération des vieilles archives des communes de moins de 2.000h, ces versements étant immédiatement dépouillés de façon à ne pas aggraver l'engorgement déjà existant. J'en terminerai avec ce volet des causes profondes en insistant sur le fait que l'évolution numérique du personnel de mon service du Jura, évolution qui est pourtant parmi les plus favorables que l'on connaisse en France, ne suit pas l'évolution des activités. Il y a là une contrainte dont il faut tenir compte, sans récriminations.

L'histoire de Saint-Claude

Il est évident qu'il n'est guère possible de séparer l'histoire de la Ville de celle de l'Abbaye, cette dernière étant à l'origine de la Ville. Quand les moines se sont installés, il n'y avait rien, peut-être une ou deux cabanes, une ou deux personnes, on n'en saura sans doute jamais rien. L'Abbé était seigneur de la Ville et, à partir du moment où la Ville s'est développée, il y a eu des rapports plus ou moins bons, plus ou moins tendus, plus ou moins âpres, entre les autorités: l'Abbé et le Magistrat. Les archives de l'Abbaye relatives à la Ville concernent essentiellement les droits seigneuriaux. Cela commence par la concession de franchises: c'est le moment où l'on voit Saint-Oyen-de-Joux entrer vraiment dans l'histoire en tant que groupe d'habitants. C'est l'Abbé Eudes ou Odon qui, en 1310, accorde les premières franchises. Celles-ci avaient pour but de régler les rapports entre les deux parties et d'apporter des solutions à un certain nombre de difficultés qui se faisaient

déjà jour. Ceux qui ont lu l'histoire de la Terre de St-Claude, de Dom Benoit, ont pu constater que ces chartes de franchises n'ont rien réglé. Les communautés humaines sont des communautés vivantes; les problèmes qui se posent évoluent & la solution qu'on leur a donnée en 1310 n'étaient plus adaptées par la suite. Ainsi, dans les archives de l'Abbaye on trouvera de nombreux dossiers relatifs aux interventions des religieux dans l'administration municipale. et ceci jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'évêque de St-Claude écrivait en 1785 à l'Intendant pour se plaindre de la mainmise d'une famille sur le Magistrat de la Ville (la famille David)... "La Ville est pitoyablement gouvernée. Le Collège est dans un affreux délabrement; il pleut dans les classes et dans les chambres des Régents comme au milieu de la rue... Le seul moyen de parvenir à remédier à ces désordres est de remplacer les officiers actuels par des sujets plus capables et plus zélés.. "Je pourrais proposer un homme de mérite, dont je connais la probité et la capacité, pour remplir la place de Maire et qui serait très en état de rétablir le bon ordre et de faire beaucoup de bien, c'est l'avocat Christin, qui n'est pas aimé de ceux qui sont en place mais à qui tout le reste de la Ville rend jus-



MEMOIRE

POUR Les Maire, Echevins, & Confeil de Saint Claude, Intimés.

CONTRE Les Grand-Prieur, Officiers & Religieux de l'Abbaye de Saint Claude, Apellans.

S. A. S. M. le Comte de Clermont, en qualité d'Abbé Commendataire de la même Abbaye, Intervenant.

AJUGER de cette affaire par l'oblitination des Religieux de Saint Claude à la pourfuirre, par l'eminence des droits qu'ils osent s'y arroger, & par l'appareil de l'intervention dont ils ont essayé de les colorer, & qu'ils ont surpris du Confeil d'un Prince respectable; on droit qu'ils combattissent pour leurs Foyers & leurs Autels, & que ce dût être fait déformais de leur Noblesse & de toutes leurs Prerogatives, si les honneurs imaginaires qu'ils prétendent ici, ne leur étoient pas accordés dans toute l'étendue des desirs immodérés dont ils s'occupent.

Document des Archives de St-Claude

"tice pour les lumières et les vues sages "d'une bonne administration". Cette lettre a été retrouvée par hasard dans un dossier concernant une affaire de dîmes du Prieuré de la Mouille!

C'est le développement de l'activité commerciale qui a causé le plus de problèmes et d'énormes dossiers concernent les foires, les mesures, les boucheries.

Les signes * figurant ci-après indiquent qu'il y a eu projection de diapositives par le confèrencier; ses commentaires ont été résumés.

* Le cas des Moulins. Un plan du XVIII^os. représente trois moulins sur le Tacon. Il sort d'un dossier sur les droits d'eau et diffèrent entre les trois propriétaires (des religieux de l'Abbaye) relatif à l'alimentation en eau.

* Pièce du procès de 1617. Entre l'Abbé Ferdinand de Rye & Claude de Rognat, bourgeois de St-Oyend, à cause du Moulin Mocquin, le bourgeois refusant de payer la redevance au Seigneur.

Nos prédécesseurs étaient-ils plus procéduriers que nous? Je ne le crois pas. Il faut avoir présente à l'esprit l'absence quasi totale d'administration au sens où nous l'entendons maintenant. Quand un particulier voulait faire valoir des droits, il n'avait d'autre solution que d'entamer une action en justice. Aujourd'hui, une lettre au Préfet, une lettre au Maire, suffit à régler des quantités de problèmes. La procédure judiciaire de l'époque était entièrement écrite et on remettait les dossiers aux parties. On retrouve ces papiers aux archives.

* Charte de 1264. Achat par Hugues, sacristain de l'Abbaye, d'une rente assise sur un foulon et battoir situés sous la Fontaine de St-Oyend. Double intérêt du document: le foulon atteste d'une activité de tissage à St-Claude et apporte la certitude que, déjà à cette époque les religieux se partageaient les revenus de l'Abbaye; cela marque l'état de décadence avancée à l'intérieur de l'Abbaye quant à stricte application de la règle bénédictine.

* Plan du XVIII^os. Flanc sud de l'Eglise St-Pierre. Ancienne écurie, cellier, que l'on voit démolir pour construire un séminaire.

* Plan de réfection d'un clocher. 1753.

* Plan de la maison d'audience de la Grande Judicature et Prison. Non daté. Un détail intéressant: au premier étage, la salle d'audience, la chambre du Conseil, la salle d'archives pour le versement des minutes des notaires de la Ville. Ceci

prouve que la Grande Judicature avait la plénitude des attributions d'un bailliage et peut expliquer la disparition des minutes anciennes des notaires de Saint-Claude.

* Inventaire des pièces d'orfèvrerie, livres précieux & ornements liturgiques. Rouleau de parchemin fait de onze peaux cousues bout à bout: 10,75m de long.

* Milieu du XV^os. Fondation d'une chapelle par Jehanne de Montbéliard. Attribution d'une rente sur la saunerie de Salins. Jehan de Chalon donne l'ordre de payer la rente.

* Lettre d'un anonyme à Méallet de Farque. Indignation à l'occasion d'un carnaval de juin 1772....

* Perret, correspondant de l'évêque à Besançon. Achat de deux exemplaires de la dissertation de Christin actuellement imprimée à Neufchâtel (1772).

Ce sont des exemples de ce que l'on peut trouver dans les archives de l'Abbaye concernant l'histoire de St-Claude. Les archives municipales contiennent aussi des documents intéressants, de même que les archives notariales - ou ce qui peut en subsister - où l'on peut aussi découvrir en fait de contrats entre particuliers, étant précisé qu'on allait beaucoup plus au notaire que de nos jours. Autres sources, les archives judiciaires (Grande Judicature), les archives administratives (Intendant et Subdélégué). Je ne parle pas de la période postérieure à 1789 dont les fonds sont très riches.

Les archives de l'Abbaye, source essentielle pour l'histoire du Jura

* Atlas des routes de la Généralité de Besançon. Plan de la traversée de Saint-Lupicin, le prieuré y est représenté de façon fort agréable.

* Traversée de la Rixouse. Avec l'enclos du cimetière autour de l'église.

* Acte de 1286, en français. L'abbé engage la totalité de ses revenus propres à Jean de Chalon contre paiement d'une somme considérable. L'abbé exige en contrepartie que Jean de Chalon reconnaisse que l'engagement de ces revenus n'implique aucun droit de propriété sur l'Abbaye elle-même, de droit de garde.

* Acte de 1236. Partage des trois frères Dramelay, Hugues, Guillaume & Humbert, des terres tenues en fief de l'Abbaye de St-Oyend dans la vallée de la Valouse. Il s'agit d'un chirographe dont on voit bien sur le bord gauche la demi-hauteur des lettres qui, entières, en constituaient la devise et garantissaient l'authenticité.

* Livre d'or. Début de XIV^o s., publié par Vayssière dans les années 1890.

Les archives de l'Abbaye concernent aussi la France, notamment le Vivarais et la Champagne et elles sont fort riches en sceaux de toute la région; ces sceaux sont malheureusement en mauvais état et des restaurations s'imposeront.

* Bulle de plomb. Unique. Celle de l'archevêque de Lyon, Renaud de Forest, sur un acte de 1198. Les papes et les empereurs n'étaient donc pas les seuls à utiliser la bulle en plomb pour sceller les actes.

* Sceau en cire. De Renaud de Forest, Etienne ?, Joserand abbé de l'Isle Barbe.

* Sceau d'Etienne de Villard, abbé de St-Oyend, avec la mitre, privilège des abbés depuis le milieu du XIII^os., la crosse avec boucle tournée vers l'extérieur.

* Sceau du même, mais de 1306, chargé et exhubérant de l'art du XIV^os.

* Sceau de la Juridiction Comtale à Arbois, 1283, armes de la Franche-Comté

* Sceau de Jean de Chalon, 1286.

* Sceau d'Albert de la Tour, seigneur de Coligny.

Pour l'histoire de la paléographie et l'évolution des écritures, le fonds de St-Claude présente un gros intérêt. Toutes les écritures n'ont pas évoluées dans toutes les régions de France à la même vitesse, aux mêmes époques. Dans l'évolution des modes scripturaires, des étapes ont été sautées dans certaines régions.

* Ecriture de 1258, très belle, très régulière, acte émanant de la chancellerie de l'évêque de Genève, reproduisant la copie d'une bulle d'Alexandre IV.

* Ecriture de 1276 utilisée au prieuré d'Arbois, plus courante et moins soignée.

* Ecriture baroque de la bulle de Benoit XIV érigeant l'évêché de Saint-Claude en 1742.

Universel intérêt de l'Abbaye de Saint-Claude par ses nombreux manuscrits, religieux ou juridiques. Les Archives Départementales en détiennent 20 ou 25; un certain nombre sont à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Municipale, d'autres aux Etats-Unis et en Angleterre.

* Le plus ancien, du IX^os., est un commentaire de Bègue le Vénérable, grand écrivain religieux de l'époque, sur les Evangiles de Saint-Luc.

* Un autre, exactement de la même main, sur l'Evangile de St-Marc.

Tous deux portent mention du moine qui les a donnés à l'Abbaye et qui sans doute les a écrits: le fameux Manon.

* Prophéties du XII^os. & évangile de St-Luc écrit par André, moine.

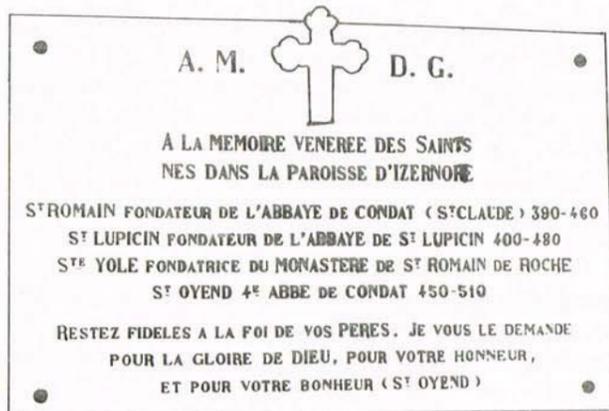
Jusque là, les lettrines ne sont décorées que de deux couleurs, le rouge ayant donné le mot "rubrique". A la fin du XII^os. apparaît une nouvelle couleur, et même une quatrième, le bleu et l'ocre. Au XIII^os. apparaît la dorure à la feuille d'or; les lettrines s'ornementent de personnages grotesques. En général, les manuscrits de St-Claude sont assez pauvres en couleurs. Certains sont "enchaînés"; il s'agit de livres estimés précieux et qui pouvaient être solidement fixés par une chaîne.

En conclusion de cet aperçu sur l'état du fonds des archives de St-Claude et sur son contenu, je voudrais rappeler les sources inexploitées mentionnées hâtivement au début de cet exposé. Pour l'histoire de Saint-Claude, il conviendrait de faire appel à elles, en attendant que le fonds très important des Archives Départementales puisse être vraiment mis à votre disposition à partir d'un inventaire précis.

Par Monts et
par Val...romey

Remonter quinze siècles en parcourant à l'envers le trajet qu'emprunta Romain pour l'aventure que l'on sait, voilà la commune intention des trente-huit "Amis" rassemblés à la gare routière ce dimanche 29 septembre 1985, jour fixé pour la sortie annuelle. L'air est pur et frais. Les propos et les sourires sont ceux d'amis. Le car apparaît luxueux; il sera aussi confortable.

Le groupe se reforme devant l'église d'Izernore, accueilli par Madame Beswick, vice-présidente de "Patrimoine des Pays de l'Ain" et par M. Donier, président des "Amis d'Izernore" et, sous leur conduite éclairée et non sans émotion, il trouve à l'intérieur de l'édifice mention de l'origine de la cité haut-jurassienne. En effet, dès le porche franchi, sur le support de nef droit, une large plaque de marbre (voyez sa reproduction ci-contre) rappelle le départ d'Izernore des Pères du Jura. Un vitrail évoque aussi la mort édifiante de l'un d'eux, St-Romain, qui, selon certains, serait originaire du petit village voisin de Cessiat. Deux statuettes de bois de belle texture (abbés ou évêques?) constituent la



Marbre de l'église d'Izernore

Les quatre lettres du haut signifient: Ad
Majorem Dei Gloriam

richesses artistiques du sanctuaire. Que dire du petit musée romain, de son sous-sol aménagé avec beaucoup de discernement pour mettre en valeur les objets lapidaires, de la richesse de ses collections... sinon qu'il fait envie! Que de conviction, de travail et de dévouement pour constituer cette petite merveille. L'attention du groupe se porte ensuite sur la belle fontaine au centre du village puis sur les vestiges gallo-romains.

Par La Cluse, St-Martin, Ruffieu, Champagne-en-Valromey, c'est Artemare, patrie de Brillat-Savarin, qui est atteinte pour le relais gastronomique à l'Hostellerie du Valromey, attrait fort apprécié du voyage.

Des lointains de prairies et d'ensembles résineux, teintés d'aspect jurassien, s'offrent au groupe qui rebrousse un peu chemin pour gagner Vieu, métropole de l'ancien "Val Romain", climat de la gentilhommère ou Brillat-S. régalaient ses amis. Guide de la seconde partie du périple, M. Labatie, président de "Patrimoine de l'Ain" parle avec passion de cette église de Vieu, si particulière avec son clocher reconstitué en tuf, comme à l'origine, grâce à une gravure ancienne. Une succession d'ouvertures avec arcs en plein cintre, dans un dégradé de volumes de la base au sommet, fait de sa flèche un exemple sans doute unique. Un magnifique calvaire de pierre à double face -Vierge à l'enfant et Christ en croix- apparaît comme l'oeuvre maîtresse des lieux, alors que le caveau où l'on conservait les défunts pendant la mauvaise saison en est une des curiosités.

Par des routes serpentine, les "Amis" gagnent Lochieu, tout petit village adossé au versant ouest du Grand Colombier. Il arbrite un musée rural installé dans bâti-

ment datant de 1501. Reçus dans la salle principale, avec plafond "à la française", les "Amis" s'intéressent successivement à la cheminée typique avec sa hotte et son four, le potager où se mitonnaient les plats, la souillarde recevant les eaux usées à même le sol, quelques beaux meubles et une foule d'objets ménagers. Le groupe se perd ensuite dans la maison, découvrant, au hasard d'escaliers à vis, des portes étroites, le cellier évocateur des vendanges d'antan, la salle des mannequins, celle de l'archéologie, la pièce réservée à l'enfance, le pigeonnier à 98 cases attestant des 49 hectares du domaine. Dans la cour et deux annexes construites en style régional se trouvent des matériels agricoles et des outils de travail du bois, du chaume, de la soie, et, objets émouvants pour ceux des Bouchoux & de la Vallée de la Bienne, une collection complète de peignes à chanvre. Cette remarquable rétrospective, comme d'ailleurs tout ce qui s'était passé depuis le matin, ne pouvaient laisser les "Amis" indifférents et, l'heure des commentaires étant venue, ils émergèrent encore longtemps du ronronnement du car ramenant à la nuit tombante le groupe dans ses foyers. A l'année prochaine!

Roland Janod

Général Vautrey de l'Ancien Régime

Le Général Vautrey, "Ami" de longue date, est l'auteur d'un catalogue des Comtois qui furent nommés Officiers Généraux des Armées Françaises depuis le traité de Nimègue (1678) jusqu'à l'arrestation de Louis XVI en 1792. Dans sa conférence annuelle d'automne, il parla de trois d'entre eux qui touchent de près la Terre de Saint-Claude. En voici le résumé.

Charles César, Marquis de Saint-Maurice
Une famille noble du nom de Saint-Mauris posséda, pendant plusieurs siècles, le fief dit de "La Tour de Saint-Maurice" sur la paroisse de Saint-Maurice en Grandvaux. Ses descendants ont formé un grand nombre de branches. -oOo-

Lors de la réunion de la Franche-Comté à la France, M. de Chevreau, gentilhomme franc-comtois, lève un régiment dans la Province qui devient le Rgt. de Chevreau le 16 août 1674. Ce même jour, Charles César, Marquis de Saint-Maurice, qui était au service de

35 l'Espagne, revenu en France, obtient une compagnie dans ce régiment et la place de Major. Il sert à l'Armée de Catalogne de 1675 à 1678. Son régiment ayant été réformé en 1679, il est entretenu capitaine réformé à la suite du Rgt. de Gas-Cavalerie, où il obtiendra une compagnie en 1681 : campagne de Flandre, camp de la Sarre, siège de Luxembourg (1681-1684). Il lève un régiment de cavalerie de son nom et, en 1690, il participe à la conquête de la Savoie & à la campagne d'Italie. Fait brigadier de cavalerie, il prend part à la conquête du Comté de Nice, aux batailles de la Marsaille, de Pignerol, de Suze. En 1696, le roi signe son brevet de Maréchal de Camp et, peu après, il se démet de son régiment. De nouveau affecté à l'Armée de Catalogne (siège de Barcelone), il reçoit en 1701 les insignes de Commandeur de l'Ordre de St-Louis. Employé à l'Armée d'Allemagne en 1702, sa belle conduite à la bataille de Friedling lui vaut une nouvelle étoile. En 1703, au siège de Brisach, il en est nommé gouverneur. Il meurt en 1704.

Jean, Charles, Chevalier puis Comte de Vaudrey

L'ancienne et distinguée Maison de Vaudrey du Comté de Bourgogne, issue de la famille de Thoire, tire son nom d'une terre considérable située près d'Arbois. Charles, le premier Vaudrey que l'on connaisse, vivait sous le Duc de Bourgogne Hugues I^o en 1205. Jean Charles, baptisé en 1662 à Salins, est fils de d'Antoine de Vaudrey & d'Adrienne de Beaujeu. Son avenir préoccupe sa famille lorsqu'il atteint sa 14^{ème} année et son père, se souvenant qu'un de leurs ancêtres, Odon II de Vaudrey avait été abbé de St-Oyan de 1304 à 1320, décide qu'il "sera d'Eglise". A ce sujet il supplie Don Juan d'Autriche, abbé de St-Oyan, d'octroyer à son fils une place de religieux en son Abbaye, place accordée en juin 1676. Voici donc Jean Charles novice à St-Claude à 14 ans. Plus tard, il abandonnera l'habit religieux pour le mousquet. Capitaine de Grenadiers dans l'Armée d'Italie, il reçoit 32 blessures au siège de Coni. Laissé pour mort, il est fait prisonnier (1691). La même année, le Roi lui donne le Régiment d'Infanterie de la Sarre: prise du château de Namur (1692), prise de Charleroy (1693). Il est nommé Brigadier en 1694, puis Inspecteur Général de l'Infanterie et il sert dans l'Armée du Rhin en 1696 & 1697. De nouveau à l'Armée d'Italie, on le crée Maréchal de Camp en 1702. Blessé à Bordelera en 1705, il reçoit ensuite

mission de brûler tous les bateaux & les moulins depuis Policella jusqu'à l'embouchure du Pô, de façon à empêcher les Impériaux de faire entrer des troupes sur les terres de l'Eglise; il réussit ainsi à rétablir la tranquillité dans le Ferrarois. Il rejoint l'Armée du Duc de Vendôme et, à la bataille de Cassano (vallée de l'Adda), il reçoit une blessure dans il meurt quelques heures plus tard.

Cléradius de Pra, de Balay-Saulx, Chevalier de Peseux

Cléradius de Pra appartient à une ancienne Maison noble, de nom & d'armes de l'Antique Terre de St-Claude, qui possédait dès le XII^os. le fief de la prévôté de Pra. Un de Pra recueille l'importante succession de sa mère, Marie de Balay-Saux, à charge d'ajouter ce dernier nom au sien (fin du XVI^os.). Son fils, Antide, sera créé Comte de Peseux (fin du XVII^os.). Françoise de la Motte-Villebray d'Apremont, épouse séparée d'Antide-Marie de Pra, acquit de son mari la chevance de Pra et la revendit en 1714 à Jean-Claude DRONIER, grand juge de la Terre de St-Claude. Sa petite-fille, Jeanne Eugénie, qui se faisait appeler Dronier de Pra, porta le domaine en dot à Louis François de Lamartine, capitaine d'Infanterie, qu'elle épousa en 1749. Leur petit-fils, le poète Alphonse de Lamartine, déplorait que sa famille eût vendu ses propriétés jurassiennes, et notamment, en 1798, la forêt du Frénois et la scierie des Combes dont les acquéreurs furent trois hauts-jurassiens, dont François Reverchon, architecte à St-Claude, quatrième aïeul de Madame Vautrey. Né en 1674, Cléradius de Pra-Balay-Saulx, Chevalier de Peseux, commence à servir en 1688, à 14 ans, et reçoit le baptême du feu l'année suivante. Lieutenant de Dragons puis Capitaine en 1689. A la bataille de Namur en 1695, il est grièvement blessé par un coup d'esponon qui lui brise l'épaule. La même année, il a 21 ans, il reçoit une commission de Colonel pour un Régiment d'Infanterie de son nom. En 1702, il lève à ses dépens un régiment, Peseux-Dragons, qui sera en 1703 aux sièges de Brisach & de Landau, ainsi qu'à la bataille de Spire. Nommé brigadier en 1704, il est employé à l'Armée de Savoie en 1705 & 1706. A l'Armée du Rhin, il se distingue de nouveau en 1707. Il est bien connu que les cadets de Franche-Comté ne sont pas fortunés. A ce sujet, M. de St-Simon rapporte que, sachant que le Chevalier de Peseux -dont la mère était soeur du Maréchal de Choiseul- était homme de bien et

pauvre, il lui fit obtenir, par le Duc d'Orléans, assistances pécuniaires puis avancement, commandement et subsistances.

En 1708, à la bataille d'Oudenarde, il se comporte brillamment. Nommé Maréchal de Camp en 1709, il se démet du Rgt. de Dragons et le voici à l'Armée des Flandres, commandant le camp sous Doullens. En 1712, il vient à Paris faire connaissance de sa future épouse. Essai malheureux. M. de Saint-Simon nous apprend qu'il finit par épouser en 1731, à 57 ans, une de ses anciennes amies, Mme Hulot. En 1713, il est aux sièges de Landau & Fribourg. Promu lieutenant-général en 1718, il est employé à l'Armée de la Frontière de l'Espagne en 1719. Après avoir eu le commandement de la Province du Bourbonnais, on lui donne en 1724 le gouvernement de la citadelle de Lille dont les appointements et les émoluments se montent à 12.000 livres. Il se démettra de son gouvernement en février 1741, à 67 ans. On ne donnera pas suite à sa demande de réintégration dans l'Armée et il mourra le 7 décembre 1742.

Heurs & Malheurs de prêtres émigrés

Heurs et malheurs des prêtres du diocèse de St-Claude, émigrés dans le canton de Fribourg (1790-1798)

Résumé de la conférence donnée par le Général Vautrety

Au nombre de 120.000 à l'époque de la Révolution, 20 à 25.000 prêtres émigrèrent à l'étranger à la suite de la Constitution Civile du clergé votée par l'Assemblée Constituante en juillet 1790.

Les émigrés seront accueillis par l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, les Etats Pontificaux, l'Espagne, le Portugal et la Suisse, les diocèses comtois et alsaciens vont à ce dernier & plus proche pays. L'église de St-Claude s'était regroupée dans le canton de Fribourg et notamment, semble-t-il, dans le bailliage de Rue, entre Fribourg et la rive nord du Léman. Le canton de Fribourg aurait recueilli 2.000 prêtres.

Le 30 décembre 1790, le Directoire du Département du Jura déclare vacant le siège épiscopal de St-Claude. Mgr. de Chabot se décide à quitter la Ville après avoir réglé quelques affaires personnelles: vente de meubles précieux et d'argenterie qui

lui procure 50 louis. Il en donne 25 aux Dames de St-Maur et en conserve l'autre moitié. Il se met en route le 10 février, à deux heures du matin, accompagné de deux grands-vicaires, MM. de Senaillac & de Bare, de son secrétaire et de trois domestiques. Arrivé à La Mouille, il apprend qu'une bande s'est lancée à sa recherche. Abandonnant la grande route, tous gagnent Prémamanon par les bois et parviennent à franchir la frontière. Il était temps! Trois jeunes hommes les rejoignirent sur le territoire suisse mais ne purent les arrêter et firent demi-tour. Mgr. de Chabot gagna Fribourg où il s'installa. Cette ville ne reçut pas moins de 18 évêques français. Neuf s'y fixeront dont Mgr. de Chabot et Mgr. Juigné, archevêque de Paris, qui avait sacré l'évêque de Saint-Claude dans sa chapelle en août 1775. L'archevêque ayant quitté la ville, l'évêque de St-Claude fit de même. Est-ce ce départ qui avait incité Mgr. de Chabot à partir lui aussi? On ne peut l'affirmer. Dans sa supplique au Pape Pie VI, Mgr. de Chabot l'informe que les infirmités qu'il a contractées dans sa fuite ont nécessairement augmenté ses dépenses, ce qui l'a poussé à aller à la campagne où il peut mener une vie plus économique et plus frugale. En outre, il a choisi de se retirer à Porsel, à 35 km au sud de Fribourg, dans le bailliage de Rue, dans le but de se rapprocher de ses prêtres. En effet, un grand nombre de ceux-ci s'étaient retirés dans ce bailliage chez de "bons paysans suisses" qui les avaient accueillis avec charité. Leur évêque pouvait les voir plus facilement, les consoler et leur donner ses instructions.

Comme d'autres, Mgr. de Chabot avait dû vendre sa chapelle & se séparer des dernières choses précieuses qu'il avait réussi à emporter et à conserver. Nous savons, par exemple, qu'un calice et des burettes en argent doré, aux armes des Chabot, étaient encore en 1935 la propriété de la paroisse de Torny-le-Grand, sans que l'on puisse savoir comment ces objets étaient arrivés là. Comme d'autres prélats il reçut, à plusieurs reprises, des secours du Pape qui lui permirent de vivre.

Nous pensons qu'une partie des prêtres vivant de la bienfaitante générosité de paysans, les aidaient sans doute à certains travaux. D'autres cherchèrent et réussirent à exploiter un métier. Malheureusement, nous n'en connaissons qu'un petit nombre. Les professions exercées sont variées.

* Joseph Arbel, de Bois d'Amont, sert de

37 lecteur à M. Odet, Lieutenant de l'avoyer, habitant Orsonnens.

* Claude Marie Richier, premier vicaire de Saint-Lupicin, est commis de Françoise Perriard, marchande à Porsel, où se retirera l'évêque.

* Daniel Poncet exerce à Romont la profession de vétérinaire avec tant d'art que la ville lui octroie droit d'habitation.

* Pierre Joseph Gruet, de Septmoncel, travaille comme tisserand chez Pierre Joseph à Ecublens.

* Nicolas Thévenin, de la Mouille, qui avait été l'un des directeurs du séminaire de St-Claude, est l'un des principaux organisateurs d'une école normale créée par les émigrés. Il en fut l'un des professeurs connu par sa science et son mérite.

* D'autres furent simplement manoeuvres de maçons.

Certains, qui possédaient quelques biens meubles ou immeubles, purent emprunter ou tentèrent de les vendre en totalité ou en partie. Vous pensez bien qu'ils le firent dans des conditions désastreuses.

Les hommes ne furent pas les seuls à émigrer et, sans pouvoir affirmer que les Religieuses furent nombreuses, il y en avait au moins une que j'ai retrouvée grâce, si j'ose dire, à son destin tragique. Il s'agit de Catherine Deleule, de Touillon, paroisse de St-Antoine près de Jougue. Elle s'était réfugiée à Fribourg "pour conserver sa foi" et soignait les malades. Sans doute était-elle soeur d'un ordre soignant (soeur grise). Toujours est-il qu'un jour, appelée auprès d'un malade, elle se hâta de préparer son léger repas à base de farine. Saisie de douleurs atroces, elle fut transportée à l'Hôpital où elle ne tarda pas à rendre son âme à Dieu le 3 novembre 1793. On s'aperçut qu'elle s'était servie de farine dans laquelle on avait mis une certaine dose d'arsenic; accident? malchance? Cette Catherine Deleule était une de mes grandes-tantes maternelles, marraine d'une de mes quadriafeules et que j'ai découvert en lisant un ouvrage de la Bibliothèque de l'Académie Florimontane à Annecy, ouvrage intitulé "L'émigration française dans le canton de Fribourg (1789-1798)" et auquel je dois la presque totalité de mon exposé.....

Des prêtres et religieux qui avaient prêté le serment et qui voulurent se rétracter par la suite, émigrèrent à leur tour. Le canton de Fribourg abrita 20 rétractataires dont 2 du diocèse de St-Claude.

Cette rétractation étant d'ordre spirituel, ce fut l'évêque du lieu, donc de Lausanne-Fribourg, qui reçut les abjurations. Quelques-uns se rétractèrent purement et simplement: ce fut le cas de Pierre Joseph Vuillermoz. D'autres voulurent se justifier, ce fut le cas de Joseph François de Poulmic, archidiacre de St-Claude. Il déclare qu'il avait été trompé par des ouvrages de personnes savantes et respectables (sans citer aucun nom), qu'il avait considéré ce serment comme purement politique destiné à la paix publique et voulait vivre en enfant soumis à l'église.

Nul séminaire, en 1789, n'existait dans le diocèse de Lausanne-Fribourg. Les futurs prêtres du diocèse se préparaient soit en France (Avignon, Saint-Nicolas du Chardonnet), soit en Autriche (Vienne), soit en Italie (Pavie, Milan). Après la fermeture des séminaires français et italiens, l'évêque de Lausanne-Fribourg, aidé des autorités du canton de Fribourg, voulut son séminaire et parvint à l'ouvrir dans cette dernière ville le 4 nov. 1795. La direction en fut confiée à quatre prêtres du diocèse de Besançon, dont deux professeurs agrégés de l'Université de Besançon et un ancien économiste du séminaire de cette ville. Plus de trois cents jeunes français profitèrent de l'enseignement de cet établissement et reçurent les ordres de Fribourg. Parmi eux, 97 du diocèse de Besançon et 10 du diocèse de St-Claude. Malheureusement, je n'ai pas pu trouver leurs noms.

Qu'ont donc fait les *Amis* l'an dernier?

Rapport moral présenté à la dernière assemblée générale par Madame Lorge présidente des "Amis"

---ooo000ooo---

Chers Amis, il y a dix commandements pour le sage en Islam. Neuf disent: "Ne parle pas". Un seul dit: "Parle peu". J'ai peur de déroger un peu à cette règle d'or puisqu'il m'incombe de faire le point de l'année écoulée au sein des Amis du Vieux St-Claude. Je le fais volontiers car nos réunions ont acquis un caractère d'amitié peu commun que je me plais à souligner.

* Une importante collection de vieilles photos & cartes postales a été acquise, un ensemble intéressant mais qui n'est pas destiné à vieillir dans des cartons. Il

faut qu'une équipe se forme en apportant ses idées, son enthousiasme (indispensable) et des solutions pratiques.

* Les conférences, dont vous aurez un large compte rendu dans le prochain bulletin, ont été largement suivies et, je crois, appréciées.

* L'association a collaboré au numéro spécial de la revue "Architecture & Patrimoine en Montagne". Pierre Romanet y a traité "L'histoire de la Terre de Saint-Claude"; Robert Charreyre, "Le Mouvement Coopératif à travers l'École de Saint-Claude"; Roland Janod, "Le Flottage du bois sur la Bienne"; moi-même, une "Brochette de Hauts-Jurassiens célèbres".

* En mai, sortie du bulletin numéro 8 des "Amis", entièrement réalisé par P. Romanet. Tout est son ouvrage: composition, mise en page, illustrations, frappe. Un travail de titan mené à bien depuis bientôt neuf ans! C'est grâce à ce bulletin annuel que notre association se fait connaître et apprécier. Que son auteur soit assuré de la gratitude de tous! Son succès? Le n° 8 sorti en mai 85, se trouve, 10 mois après, vendu à plus de 400 exemplaires.

* En juin, le bric à brac de la Grande Cellerie a connu un beau succès. Nos amis Cusenier et Fabbri ont procédé à la chasse aux trésors avec l'équipe de la brocante maintenant bien rodée. Ici encore, bonne humeur & amitié et... un beau chiffre dans la colonne du trésorier.

En juillet, l'Office du Tourisme sollicite la collaboration des Amis lors du passage à St-Claude du train-exposition. Là encore, c'est P. Romanet qui préparera un questionnaire en 25 points avec recherches sur le terrain en vue d'un parcours-concours (chasse au trésor).

* A la fête des Associations, en septembre, c'est Robert Charreyre qui tient le stand des Amis: un genre de jeu "quitte ou double". Nous avons préparé une cinquantaine de questions sur le Vieux St-Claude avec P. Romanet. Roland Janod a fourni une liste de mots du parler du Haut-Jura à traduire.

* Le 29 du même mois, sortie annuelle des Amis dans le Valromey, sortie dont la relation paraîtra dans le prochain bulletin.

* L'association édite des cartes de vœux sur les stalles de notre cathédrale. Elles sont réalisées avec beaucoup de talent par Guy Millet. Une réimpression des cartes de la Tour de l'Horloge s'est avérée nécessaire.

* Sur la demande d'un professeur à l'Université de Baton Rouge en Louisiane, une

documentation, avec photos, lui a été adressée sur notre fête des Souffl' à cul. Il nous reviendra peut-être une thèse des USA sur ce sujet cher à Mame Lapoyat. En attendant, on a revêtu la traditionnelle chemise, et le bonnet, et les soufflets ont chassé les diables du nouveau monde sur le campus.

* Une équipe se forme spontanément sur proposition de M. Vincent-Genod pour la sauvegarde de l'étymologie de nos lieux-dits, avec Véronique Rossi et P. Romanet, nos archivistes, auxquels se sont joints Michel Lançon, Bernard Mermet-Maréchal et Mme Mallet.

Voici pour le positif et, somme toute, le compte est bon. Mais il faut dire aussi nos regrets pour ce que nous n'avons pas fait: je pense au centenaire d'Auguste Lançon, peintre et graveur sanclaudien, que nous devons célébrer cette année. Il faut souhaiter que l'idée n'en soit pas abandonnée. Pierre Romanet & Guy Millet s'étaient déjà mis au travail.

* J'ai gardé pour la fin le glossaire du parler haut-jurassien qui se veut l'oeuvre des Amis. Mené à bien, après deux ans et demi d'un travail assidu et passionnant, il vous sera livré en pâture prochainement.

* Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui se dépensent sans compter pour que vivent les Amis du Vieux St-Claude:

- Pierre Romanet dont la compétence et le dévouement n'ont d'égal que la modestie;

- Notre secrétaire-journaliste, l'abbé André Vuillermoz, dont vous appréciez les articles de presse et le courrier mensuel;

- Roland Janod qui mène la barque à mes côtés avec un esprit d'initiative et de décision si précieux. Sa disponibilité n'a d'égale que sa compétence. Vous savez tous que son titre de trésorier couvre des activités multiples.

* Enfin tous ceux qui se hâtent de répondre "présent" quand on fait appel à eux. Et ceux qui bravent l'hiver sanclaudien pour répondre à nos réunions. A tous un très grand merci... Et vivent les Amis du Vieux Saint-Claude!

Pour terminer, une information concernant l'effectif de notre association: 116 adhérents pour St-Claude, 38 pour le reste du département du Jura, 51 pour les autres départements; au total 205. Au 1/1/1986.

Rectificatif, Bulletin 8.1985, p.34 à gauche. Le Crû et à croître. Un seul point, au lieu de deux, en fin de ligne 15. Ajouter: "Dans certains cas, plutôt rares, il y a même 3 propriétaires:" et continuer par la ligne 16: l'un possède le sol, l'autre le bois..



Epoque lointaine des années 1925-1930 où, par les chaudes journées d'été, le plaisir d'une baignade dans la Bienne, plutôt en amont de Saint-Claude, s'imposait à l'évidence. Par une tradition ancienne & admise sans commentaires - peut-être en raison de la fraîcheur matinale de l'eau - cette sortie se faisait l'après-midi. Partant de la Place Christin ou de la Place Voltaire, passant devant l'imposant monument qui leur avait été consacré, nous nous engageons dans la descente de la Glacière, pour couper très vite à gauche par les escaliers vétustes conduisant à la Cour Tonione, pittoresque réalisation d'un H.L.M. du début du siècle. Puis le Pont d'Avignon, oeuvre des moines pontonniers, faisant face, apparemment avec quelque dédain, à son benjamin le Pont de Pierre. * Venait ensuite la fabrique de pipes Odon Treillard où virent le jour tant de ces objets soignés qui firent la renommée de St-Claude avec, en face, le ronronnement continu & les fumées généreuses, au parfum plus ou moins apprécié, de l'usine "L'Ebonite". * Arrivait ensuite la première étape: la fonderie Vuilleminot. Quel attrait pour

grands, où ne s'aventuraient les baigneurs qu'après quelques années d'expérience, à la suite des interdictions, suivies des recommandations des parents. * Enfin, nous parvenions au terme habituel du trajet, la bienheureuse "Pierre Pourrie", école de natation pour tant de jeunes Sanclaudiens. Pierre pas tellement pourrie d'ailleurs, mais plutôt moussue, plantée en fonds de décor à l'opposé de la plage et venant généreusement accueillir les débutants tout fiers d'avoir "traversé la "Pierre Pourrie".

Quelquefois, nous nous aventurons un peu en amont vers la jolie baignoire du "Gour des Femmes", et même... jusqu'aux abords du "Gour des Saints", mystérieux à souhait car, mal placé au droit d'un promontoire de la montagne d'Avignon, il était déjà dans l'ombre très tôt dans l'après-midi. * Mais nous avons oublié l'heure de la seconde coulée! Rassurez-vous, à cette époque la montre Kelton n'existait pas. Pour ceux qui possédaient une montre, elle était réservée aux grandes occasions & il n'était pas question de prendre le risque de la casser ou de la perdre dans une sortie à

Etés d'Antan par John Reffay

enfants que ces locaux obscurs, en totale opposition avec la grande lumière des après-midi d'été, où se mouvaient sans cesse des hommes demi-nus, armés de longs ringards, dans une chaleur accablante cumulant les apports du soleil et ceux des fours! Le summum du spectacle était celui de la coulée du métal en fusion, d'une blancheur éclatante & presque insoutenable, projetant dans tous les sens d'innombrables étincelles. Feu d'artifice fascinant que l'on se promettait - c'était un raffinement - de revoir pour la coulée suivante au retour de la baignade.

Mais continuons notre chemin, devenu maintenant un sentier. Du côté gauche, un canal dit "arrivoir" où l'onde transparente & claire s'écoule vivement, charriant de temps à autre quelque vairon affolé par le courant; à droite, la rivière, privée d'une partie de son débit, musardant dans un lit de grosses pierres. Nous arrivons ensuite à la levée, dite de l'Ecluse, et atteignons bientôt l'inquiétant "Tire-Banc" qu'on ne côtoyait jamais sans voir quelques belles truites flânant ou chassant dans l'eau profonde. * Puis voici le somptueux "Gour des Abeilles", domaine des hommes et des

la rivière. Ce n'était d'ailleurs pas nécessaire, car le service de l'heure était offert gracieusement par la compagnie de chemin de fer dont nous avons rapidement appris les horaires par coeur. Un souvenir resté très vivace dans ma mémoire est celui des cloches des passages à niveau, généreusement répartis tout au long de la ligne St-Claude/Morez. D'une sonorité agréable, elles se déclenchaient toutes en même temps, deux coups pour la montée, trois coups pour la descente. Les unes et les autres se répondaient au gré des échecs renvoyés par les montagnes en un curieux et agreste carillon. * Puis venaient les trains, qu'on ne voyait guère, si ce n'est le passage fugitif des toitures de quelques wagons dans le profil de la montagne d'Avignon. Par contre, on les entendait bien. A la montée, soufflant & crachant fumées et vapeur, les vaillantes locomotives du P.L.M. savaient ce que ahaner veut dire. A la descente, c'était tout à fait différent; on entendait une sorte de chuintement de satisfaction, comme si la vapeur, pour un instant au repos, cherchait à rappeler son existence en s'échappant par les moindres interstices du savant mécanisme.



de la machine.

Plus en amont nous allions, bien sûr, toujours pédestrement, mais avec les parents. Sorties dominicales ayant pour objectif d'abord "Les Chenaviers", avec leur pont en fil de fer desservant la ferme du même nom, propices au pique-nique grâce à leur source toujours abondante & fraîche et à la configuration du lit de la rivière en forme de piscine allongée. *Un peu plus haut, on atteignait la ferme des Champs de Bienne, puis le lieu-dit "Sous la Côte de Valfin", havre de prédilection des pêcheurs, où la journée se terminait joyeusement autour d'une friture de truites prises dans l'après-midi, auprès de la fontaine jamais à sec. *Un peu plus en amont encore, on poussait quelquefois jusque "Sous Roche Blanche", avec ses anciennes usines et constructions, et on faisait le tour par Noire Combe pour admirer une curiosité naturelle, la source intermittente. Noire Combe, hameau sympathique où l'on voyait encore des artisans utiliser le tour à pédale pour travailler le bois, et dont l'accueil laissait toujours d'agréables souvenirs.

Ndlr. John Reffay est issu d'une très ancienne famille de St-Claude (hameau de Vaucluse) dont la généalogie a pu être suivie jusqu'en 1410. Né en 1912, retiré à Perpignan, 4 enfants et 6 petits-enfants, il a brillamment suivi la filière du Collège de St-Claude (1921-28), du Lycée Victor Hugo à Besançon (1929-31) puis de l'École Polytechnique. Ingénieur EDF/GDF, il a été directeur départemental des Htes-Alpes puis des Pyrénées Orientales. Pendant un temps, il a été Président de la Croix-Rouge du même département. Il est membre des "Amis" et ne manque pas d'assister à leurs travaux lors de ses courts séjours dans notre Cité.

*Quelquefois, tout de même, la fatigue se faisait sentir, et la récompense suprême était le retour à St-Claude par le train du soir depuis la gare de La Rixouse ou celle de Valfin.

*Et plus haut encore? Terminée la marche à pied, et il fallut attendre quelques années de plus, et aussi quelque finance disponible, pour découvrir à bicyclette de nouvelles merveilles, par exemple... les sculptures sur un mur près du pont du chemin de Villard-sur-Bienne aux Baptailards, dont l'une représentait un tambourinaire, et enfin les gorges de Lézat, sauvages à souhait, où l'on ne pouvait accéder qu'à la nage.

*Fixons là, si vous le voulez bien, une limite imaginaire aux domaines respectifs des Sanclaudiens et des Moréziens. Revenons en 1986, et en guise de conclusion, prenons un peu de recul pour contempler aujourd'hui la vallée de la Bienne dans son ensemble.

En apparence peu de choses ont altéré le paysage, mais -ce que l'on ne voit pas de suite- la pollution a porté de graves atteintes à la qualité de l'eau. Pesticides et détergents ont sévi sur la Bienne comme partout ailleurs. Alors que nos parents venaient s'y laver, il faudrait de nos jours prendre un bain domestique après celui de la rivière, où d'ailleurs il n'y a plus guère de baigneurs. Ces maux ne sont cependant pas incurables. Espérons que, malgré les dépenses importantes qu'elles impliquent, on voudra bien mettre en oeuvre des installations d'épuration appropriées & suffisantes pour rendre aux eaux leur pureté d'autrefois.

*Mais une autre menace, bien plus grave celle-là, a plané pendant quelques années sur notre vallée. Par un très haut barrage analogue à celui de Vouglans sur l'Ain, elle aurait été transformée en un immense lac. C'eût été tout autre chose, avec d'autres attraits peut-être, mais sans rapport avec une nature inviolée. Tout-puissants en cette deuxième moitié du vingtième siècle, les dieux de l'uranium en ont décidé autrement, & ce projet fut abandonné. Grâce leur en soit mille fois rendues; notre vallée restera ce qu'elle est.

*Fées bienfaites qui enchantèrent notre enfance, vous, Bienne... Vouivre... Abîme... restez toujours telles que le Créateur vous a faites, et continuez à apporter à des générations de Sanclaudiens, dans un monde troublé, les joies de la sérénité.



On n'a pas toujours...

de gros boeufs pour labourer".....est une expression du terroir jurassien que la (trop) petite équipe qui prépare ce bulletin annuel formule de temps à autre. C'est vrai qu'elle peine un peu... sous le joug. Aussi sollicite-t-elle l'aide de quelques autres "Amis" locaux pour les futurs tirages. Renseignez-vous d'abord... En gros, quelques courtes réunions dans l'année et un léger travail intermittent à la maison.

